

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

BOURASSA À SAINT-HYACINTHE.

M. Bourassa vient de dire bonjour aux électeurs de Saint-Hyacinthe.

La carrière politique tapageuse du chef nationaliste ne pouvait avoir de dénouement plus convenable que celui de la scène des adieux qui s'est déroulée à la salle de l'Autoscope, mardi soir dernier.

Autant le Maître était bouillant et pétulant dans ses attaques contre le gouvernement d'Ottawa, alors qu'elles étaient dirigées contre Sir Wilfrid Laurier et les ministres libéraux canadiens-français, autant il a été fade dans les reproches qu'il a prononcés contre le ministère Borden.

Le grand enseignement qui ressort du discours de retraite de Bourassa, c'est qu'il a conscience que son œuvre est terminée et que cette œuvre c'était de renverser Laurier.

Laurier n'est plus ministre à Ottawa; les conservateurs de l'aveu même de leurs partisans pratiquent une politique tout à fait opposée à celle que le Maître a prêchée dans les élections mais le Maître déclare que son rôle est fini. Il ne continuera pas les campagnes acerbes qu'il avait entreprises sous le régime libéral en faveur du maintien intégral des droits des nôtres dans l'Ouest non pas parce que suivant son opinion les Monk, les Pelletier et, les Nantel ne font pas moins que Laurier n'a fait pour les canadiens-français de l'Ouest mais parce que Laurier étant tombé du pouvoir le véritable but que visait M. Bourassa dans ses attaques virulentes au nom de ce que nous avons de plus cher, la religion et le patriotisme, est atteint.

Monk, Pelletier et Nantel se sont moqués de leurs promesses électorales sur la question des Ecoles de l'Ouest, la question de la marine n'a pas été rappelée, on annonce même que le nouveau ministère dotera le pays d'une force navale beaucoup plus dispendieuse et beaucoup moins autonome que celle que nous avait donnée le parti libéral mais le Maître rentre quand même sous sa tente et il ne s'amusera plus qu'à écrire des pamphlets pour faire passer le reste de la bile qu'il a contre Laurier, le grand coupable.

Laurier, le grand coupable, c'est encore lui que dans son discours d'adieux le chef nationaliste, qui vient de déposer son plumet, a le plus malmené. Les attaques qu'il a faites contre le ministère actuel d'Ottawa n'ont été prononcées que pour la forme et les bons bleus comme M. Taché, M. Louis Lussier, qui se tenaient cachés dans les coulisses de la petite scène de l'Autoscope, riaient dans leur barbe de voir les jeunes gobece que Bourassa leur versait pour les emplir.

Les pots d'eau sale que M. Bourassa a lancés sur les ministres canadiens-français d'Ottawa n'ont pas même fait tressaillir les chefs castors de la coulisse, car ils ont compris que celui qui les jetait n'avait pas l'intention de noyer le parti bleu, mais qu'il désirait tout simplement en engraisser le sol fécond dans lequel poussent les gogos de la politique.

Mais même dans ses moments de sorties véhémentes contre la trahison de Laurier, de Monk, de Pelletier et de Bruno Nantel, on sentait dans les accents de l'orateur un relent de déception profonde. On voit qu'il demeure dans le plus profond de son être le Grand Incompris.

C'est pourquoi il se retire sous sa tente, comme Mahomet s'est retiré dans le désert, pour méditer sur l'ingratitude des hommes et préparer un Coran politique qu'avec le concours de Cahan il tâchera de faire croire par les canadiens-français pour les sauver des dangers de l'impérialisme en les noyant dans la Fédération Impériale.

Atavisme.

Papineau, grand-père d'Henri Bourassa, abandonna la politique après avoir fait verser le sang des patriotes de Saint-Charles et de Saint-Denis et après que plusieurs des nôtres furent exécutés sur l'échafaud.

M. Henri Bourassa, petit-fils de Papineau, abandonne la politique après avoir fait verser le sang de Madame Malo et à la veille des assises criminelles devant lesquelles seront traduits MM. Turcot et Lecompte, pour avoir à répondre devant leurs pairs d'un crime de lèse-majesté: celui d'avoir troublé le sieur Henri Bourassa dans une engueulade qu'il devait faire contre Sir Wilfrid Laurier.

Plus ça change, plus c'est la même chose.

La Législature de la province de Québec a été prorogée mercredi soir, vers les six heures, avec tout le cérémonial ordinaire.

Ta-ra-ra-Ta-Ta.

POISSON D'AVRIL!

M. Boulay, député de Rimousky, me pardonnera-t-il de lui avoir fait courir le poisson d'avril le trente-et-unième jour du mois de mars?

Je l'espère car il me paraît être de très bon cœur pour avoir pu ravalier tout ce qu'il avait dit contre M. Sproule sans avoir eu de nausées.

D'autant plus que ce n'est pas ma faute à moi si mil neuf cent douze est une année bissextile. Si le mois de février n'eut eu que vingt-huit jours, le dimanche trente et un mars se serait trouvé le premier avril.

Donc dimanche dernier nous voyagions trois amis à bord d'un char palais de l'Intercolonial, un commis-voyageur dans les montres, un fromager d'une campagne environnante et votre humble serviteur un vulgaire joueur de flûte, comme dirait La Tribune.

Si vous ne voyagez pas beaucoup vous ignorez peut-être comme je l'ignorais moi-même avant le trente et un mars dernier qu'il est défendu à bord des trains du gouvernement de faire une partie de Casino le dimanche. A moins d'avoir un Boulay sur le convoi vous êtes condamné à vous abrutir royalement jusqu'au moment de votre arrivée à destination.

Jusqu'au dimanche dernier M. Boulay m'était aussi inconnu de personne que le Shah de Perse. Depuis quelque temps je rêvais cependant de faire sa connaissance car il me semblait par ce que j'avais lu de lui dans les journaux qu'il ne devait pas être un homme ordinaire. J'avais admiré sa cabriole sur la question des Ecoles de Keewatin et sa pirouette monumentale devant les exigences de M. Sproule m'avait été la cause d'une envie folle de voir M. Boulay en chair et en os.

Le hasard ne m'a jamais mieux servi que dimanche dernier. J'étais à fumer dans le compartiment des fumeurs avec mon ami le fromager quand mon ami le commis-voyageur vient m'informer que le fameux M. Boulay était à causer avec un monsieur dans le pullman d'avant.

J'allais enfin pouvoir admirer la binette de cet homme de la tribu des purs dont le premier souci après son élection a été d'oublier ses promesses électorales pour placer sa fille comme chef de bureau de poste, caser ses cousins et ses cousines au service public et pour apprendre à son épouse à faire des soumissions pour la vente de dormants de chemin de fer au gouvernement, d'après ce qu'en a dit M. Lemieux.

Rendu dans le wagon où il se trouvait je pus l'apercevoir causant avec un anglais.

Son physique ne me déplut pas car je le trouvais précisément ce que je me figurais qu'il était.

Grand homme, yeux assez vifs, cheveux poivre et sel, barbe coupée en brosse, il me parut un excellent type à courir le poisson d'avril. C'est pourquoi bien que nous ne fûmes qu'au trente et un mars je résolus de lui tendre l'hameçon.

Elevant la voix comme le savent si bien le faire nos canayens quand ils discutent politique je criai à mes amis:

— Dites donc, votre Laurier a-t-il jamais fait niéux. Vous nous accusez d'avoir sacrifié les droits des Catholiques du Keewatin mais n'empêche pas que Laurier n'aurait jamais fait mieux il nous a vendus assez souvent pour que nous sachions à qui nous avons à faire et en dépit de tout je suis content qu'il ait été battu.

Mon ami le fromager ne comprend pas d'abord comment il se fait que je me suis métamorphosé en nationaliste.

Le député de Rimouski tourne la tête dans notre direction et dans sa figure nous lisons qu'il préférerait être

à nos côtés plutôt qu'à ceux de l'anglais qui semble maintenant tenir avec lui une conversation qui ne l'intéresse plus.

Je fais un clin d'œil à mon ami le fromager et mon ami le commis-voyageur qui a peur d'éclater en fou rire se sauve à l'autre extrémité du wagon.

Je continue sur un ton élevé avec mon fromager qui tient son sérieux comme une statue de bronze:

— Vous disiez que les nationalistes avaient pas de cœur. As tu lu dans les journaux ce que le député de Rimousky M. Boulay, a dit au père Sproule. Y y-a-t'y sacré-ça au bonhomme. Ça prend un canayen qui a du poil au poil aux pattes pour y conter ça de même en chambre.

Mon fromager qui comprend maintenant toute l'histoire me rétorque:

— Va-t-en avec ton Boulay. Y s'est traîné à quatre à quatre le lendemain devant M. Sproule; s'il avait eu du cœur il ne se serait pas rétracté comme il l'a fait.

M. Boulay tend maintenant l'oreille attentivement et il paraît avoir un fou désir de dire bonjour à son ami l'anglais qui ne comprend rien à notre conversation échauffée.

— Comment, pas de cœur, me récriais-je, lui, un simple habitant de campagne, qui t'a engueulé vot'fameux Lemieux la moitié en était de trop. Y a pas eu honte de te l'arranger de la bonne manière vot'dernier amiral d'eau douce en lui rappelant qu'il avait voulu mettre tout le gouvernement dans la poche de ses frères et de ses sœurs.

— Et ton Boulay, reprend sur un ton encore plus élevé mon ami le fromager, lui, il ne s'est pas contenté de placer sa fille et deux ou trois de ses cousines, il a voulu faire vendre des slices au gouvernement par sa femme.

Mon ami qui n'est pas fort sur l'anglais avait confondu les ties avec les slices mais cela a peu d'importance car notre poisson avait mordu au sices.

Je le vis dire bonjour à son anglais et s'approcher lentement vers nous comme un inconnu qui veut entamer conversation avec des étrangers; inutile de dire que nous lui avons facilité l'affaire.

Devant notre air assez engageant il prend place dans la banquette d'à côté et sans trop faire voir que je remarquais sa présence je continue:

— C'est faux. Ça n'a pas de bon sens qu'un député fasse vendre des ties par sa femme au gouvernement.

— M. Lemieux le lui a toujours ben dit en pleine chambre, reprend mon ami le fromager.

— Pardon, messieurs, reprend M. Boulay en chair et en os, sans dire qu'il était, pensant j'aurai dit que nous parlions de lui sans le connaître, pardon, je connais la question dont vous parlez et ce que dit monsieur, et il indique ma charmante personne par un signe de tête accompagné d'un sourire qui faillit me faire esclaffer de rire, c'est vrai. La femme de ce député n'a jamais vendu de sleepers au gouvernement; je sais ce que je dis et, d'ailleurs il ne faut pas se fier à Lemieux cet homme qui a renié son père et ses frères en pleine chambre. Ici M. Boulay se rappelant qu'il cause avec des inconnus se reprend: Non pas son père, mais ses frères il les a reniés en pleine chambre.

— Vous avez raison mon ami, repris-je. Il ne faut pas tout croire ce que dit Lemieux. D'ailleurs un député de la trempe de Boulay n'a pas besoin que sa femme vende des ties au gouvernement pour vivre.

— Comment un homme qui a du cœur, reprend mon ami le fromager. S'il est si brave pourquoi a-t-il rétracté quand Sproule a voulu lui couper le patronage?

— Mais mon ami, reprend M. Boulay qui jouit de son inoignito supposé. Ce député n'a rétracté que ce qu'il y avait d'injurieux dans ses paroles parce que les règles de la Chambre le

forçait à le faire. Ça n'empêche que ce qu'il a dit contre le bonhomme c'était bien vrai et que Sproule le méritait cent fois. Et remarquez que ça prônait un conservateur qui avait du cœur pour lui dire ça en pleine face.

Je n'ai pas supposé que monsieur Boulay disait cela pour se vanter: il me paraît trop humble pour cela. J'ai cru qu'il se disait ces paroles de flatterie pour ne pas éveiller nos soupçons sur sa personnalité.

La conversation s'est continuée sur ce ton jusqu'à Lévis lieu où il fallait descendre.

Jamais je n'ai plu autant à un nationaliste de ma vie et jamais je ne serai approuvé par un conservateur avec autant de sincérité que ne l'a fait M. Boulay.

Je l'ai laissé dans le convoi la figure toute illuminée par un joyeux sourire et je suis assuré que, s'il ne tient pas en ligne de compte le fait que le trente et un mars se serait trouvé le premier avril au cas où 1912 n'aurait pas été une année bissextile, il renuerra ciel et terre pour tâcher de savoir qui je suis de manière à ce qu'il lui soit possible de m'inviter pour aller lui donner un coup de mains à ses prochaines élections quand on l'accusera d'avoir placé ses filles, ses petites-filles, ses cousines, ses belles-sœurs, et ses brues au service du gouvernement et d'avoir voulu faire vendre au gouvernement par sa femme, des sices, des ties, des sleepers ou simplement des dormants de chemin de fer.

PETIT BUGLE.

ECHOS ET COMMENTAIRES

M. Guimont à "L'Autoscope" mardi soir s'écriait:

"Si vous saviez ce qui se passe au parlement, vous prendriez une pique pour le démolir et vous vous armeriez d'un fouet pour en chasser les faiseurs qui vous exploitent."

Et dire que c'est au succès et au triomphe de ces faiseurs que M. Guimont a travaillé et à celui là qu'il aurait voulu contribuer.

"C'est avec un intérêt passionnant, disait M. Guimont à M. Bourassa, que le comté de Saint-Hyacinthe a suivi votre carrière politique."

Est-ce qu'il aurait enfin compris que dans notre comté il n'y a jamais eu de sympathie pour le Maître?

Un des gros reproches que M. Bourassa a adressés aux électeurs a été de ne pas avoir élu Guimont.

Qui sait s'il n'aura pas l'occasion de le répéter sous peu?

M. Bourassa a dénoncé les abus de patronage que pratique certains gouvernements.

M. Taché ne l'a pas applaudi.

(M. Bourassa à L'Autoscope.)

"Tout ce qui se dit avant l'élection n'est qu'une question d'intérêt personnel."

Que penseront les nationalistes de cette déclaration du Maître?

"Le mal dont nous souffrons, a dit M. Bourassa, est dû à l'exploitation de la confiance du public".

Il n'a pas cependant osé dire qu'il en avait été le plus fort exploitateur.

En s'attribuant une parole de Louis Hypolite Lafontaine M. Bourassa dit: "Je me retire de la vie publique parce que je me sens dégoûté de la cupidité de mes compatriotes, qui se laissent aveuglément guider par l'esprit de parti et surtout parce que je ne veux prendre aucune part à leur complicité."

N'aurait-il pas été mieux pour lui de dire: Je me retire de la vie publique parce que je me suis dégoûté de ma propre cupidité, parce que mes compatriotes ne veulent plus me suivre aveuglément, mais surtout parce que personne ne veut plus partager ma complicité.

Il n'a pas jugé bon d'étaler de cette façon son isolement.

"Le premier devoir d'un citoyen britannique c'est de défendre son droit a dit M. Bourassa."

On nous informe qu'il n'a pas jugé à propos de faire connaître cette opinion aux ministres canadiens-français lors du débat sur le bill du Keewatin.

"La meilleure manière de se faire respecter par les politiciens c'est de les punir chacun leur tour a dit M. Bourassa avec une apparence de sincérité."

Faites comme je dis, mais non comme je fais, se disait à lui-même le Maître.

(M. Bourassa à L'Autoscope.)

"Si nous retracions et remontons aux sources de nos succès, nous verrons qu'ils ont toujours été le fruit d'un travail persévérant."

Après avoir fait son examen de conscience le Maître pourrait-il ajouter que son travail s'il a été persévérant a toujours été sincère et loyal?

"Si le gouvernement conservateur n'a pas institué d'enquête sur le scandale Oliver, c'est parce qu'il doit avoir eu de l'argent du Canadian Northern pour faire ses élections", a dit M. Bourassa.

Pas un nationaliste n'a demandé d'enquête pour savoir si des fonds avaient été fournis par cette compagnie à quelque créature du gouvernement car depuis le 21 septembre tout semble être permis.

"Pendant 15 ans, dit M. Bourassa, les canadiens-français ont été aveuglés par la gloire que reflétait sur eux la personnalité de Laurier; nous en sommes aujourd'hui débarrassés et jamais MM. Monk, Pelletier et Nantel produiront cet effet."

Avec le Maître nous trouvons que la comparaison, entre Sir Wilfrid et MM. Monk, Pelletier et Nantel, n'est pas soutenable.

Parlant de politique provinciale, M. Bourassa dit:

"Je respecte M. Tellier, mais néanmoins je suis convaincu, malgré tout le respect que je lui porte qu'il ne pourra jamais constituer un bon gouvernement s'il ne parvient à s'entourer d'hommes indépendants."

Que devons-nous maintenant penser de MM. Laverne et Prévost et de M. Bourassa lui-même qui depuis quatre ans marchent bras dessus bras dessous avec le chef de l'opposition, sinon qu'ils ne sont pas sincères?

M. Bourassa a admis que depuis qu'il est député de Saint-Hyacinthe, il n'a pas été le député traditionnel qu'il visite ses électeurs aussi souvent qu'il le peut afin d'entendre leurs griefs et de recevoir leurs pétitions.

Et cette déclaration a été son dernier adieu.

De "La Patrie".

Découragé, démoralisé, M. Bourassa annonce qu'il se retire de la politique active. M. Bourassa n'a pas la ténacité qui assure le succès des chefs politiques. Il a fait hier ses adieux à ses électeurs de St-Hyacinthe, et son discours, tout différent de ses harangues des jours de combat, trahissait Suite à la deuxième page

Suite de la première page

le découragement profond qui l'a en vah.

La retraite de M. Bourassa, qui indique l'aveu que sa défaite a été définitive, est plus humiliante que celle du chef libéral.

Sir Wilfrid Laurier est resté au moins les armes à la main.

M. Bourassa a été mis hors de combat.

Ce n'est pas la gloire des autres qui, selon son expression célèbre, s'effondre dans ce qui n'a pas de nom, mais bien plutôt la sienne.

De "La Presse"

M. Bourassa a annoncé sa retraite définitive de la politique active à Saint-Hyacinthe hier.

Pour son chant du cygne, le chef nationaliste avait adopté le mode mineur. Ses adieux ont été larmoyants.

M. Bourassa va se jeter corps perdu dans le journalisme et a annoncé, avec son humilité ordinaire, qu'il y consacrerait désormais "ses talents."

Après avoir réformé la colonisation, l'étude du droit, les assurances sur la vie, la politique fédérale et enfin la politique provinciale, le chef nationaliste va s'occuper de réformer le journalisme.

Simple coïncidence, au moment où M. Bourassa se retire de la politique, son beau frère accepte un emploi très envié du gouvernement conservateur.

Parlement Fédéral

LA PROROGATION

Ottawa, 1er avril.

La session a été prorogée à trois heures lundi après midi.

La cérémonie de clôture aurait pu avoir lieu samedi soir dernier, mais le duo voulait que sa fille assistât à cette cérémonie, car on sait que la princesse Patricia n'était pas ici lors d'ouverture le 15 novembre dernier. Grâce à la présence de la famille vice royale, les galeries du Sénat regorgeaient de tout ce que la capitale compte de sélect. Peu de députés cependant, la plupart étant rentrés dans leurs foyers respectifs depuis vendredi et samedi.

Samedi, nos législateurs ont travaillé ferme. Ils votèrent la balance des crédits pour l'année fiscale commencée ce matin. Ils y ont échangé des compliments de part et d'autre. Le chef

du gouvernement félicita Sir Wilfrid Laurier sur sa bonne humeur, et sir Wilfrid répliqua qu'après l'élection de son ancien collègue l'hon. M. Graham, dans Renfrew-Sud, il a le droit de se réjouir et de compter sur des jours meilleurs pour le parti libéral. Tous les députés semblent enchantés d'entrer en vacances. Ils étaient en session depuis le 15 novembre. Il y eut un assez long congé à l'occasion des fêtes du nouvel an, ce qui fait qu'en cinq mois les députés n'ont eu que 75 séances, et les sénateurs 31 séances. Le temps a été bien employé par les représentants des deux Chambres. Tout le monde est content des vacances. Les uns partent satisfaits et les autres mécontents. On trouve dans la première catégorie, les ministres qui vont enfin pouvoir s'occuper de la simplification de la question de patronage.

Plusieurs d'entre eux ne s'attardent guère à leur bureau car il se propose de passer une partie de la vacance en Europe aux frais de l'Etat naturellement. Les partisans du ministère espèrent que la session terminée, les nominations vont marcher grand train depuis les messagers jusqu'aux juges. Les entrepreneurs flairent de gros contrats, les agents d'immeubles de la capitale sont aussi à l'affût de quelques bonnes transactions avec le gouvernement. Sir Rodolphe Forget est parti pour l'Europe avec la cale-sèche de Québec et ses deux mandats de député dans sa poche. De leur côté les libéraux sont satisfaits d'avoir l'occasion de rentrer dans l'arène politique contre les conservateurs dans Québec, dans la Saskatchewan et l'Alberta. Voilà pour ceux qui sont contents. Aux autres maintenant. Les partisans du projet du canal de la Baie Georgienne ont la mort dans l'âme. Les citoyens d'Ottawa qui s'intéressent aux choses de la milice sont désappointés de ce que le gouvernement n'ait voté que juste assez d'argent pour la pierre angulaire du manège militaire, deux des membres de la commission d'enquête sur le service civil MM. Morine et Duchame, regretteront tout ce qui a été dit sur leur compte.

Bref un grand nombre de députés et de sénateurs sont repartis et maugréant parce qu'ils n'ont pu avoir leur valise de papeterie avant leur départ.

La session est terminée, mais le palais législatif restera ouvert pour quelques jours, mercredi soir prochain, grand banquet offert par le gouvernement aux délégués des Indes Occidentales. Il est vrai que peu de députés seront présents, mais rien ne peut faire

ralter l'affaire pas même le départ de M. Henri Bourassa pour l'Europe.

Le premier-ministre, qui, l'hiver dernier, comptait assister au banquet annuel du "Devoir" vient de jeter son invitation au panier.

Le bill accordant \$100 à chacun des vétérans de l'invasion fénelienne, a aussi donné lieu à quelques discussions. Sir Richard Cartwright a fait remarquer que beaucoup de gens avaient été simplement avertis que leurs bataillons allaient être appelés en service actif. Les sénateurs McKenzie Bowell, Power et Loughheed ont pris part au débat, et ce dernier a admis que le bill proposé avait besoin de certains amendements.

Finalement le bill fut adopté en 3e lecture et reçut la sanction royale lors de la prorogation.

Province de Québec, District de St. Hyacinthe,

COUR SUPERIEURE (Sous l'Acte des Liquidations)

Présent: L'Honorable Louis Tellier, J.C.S.

No 51 Le 4 avril 1912.

J. A. T. RICHARDS, Requérant et

MAISON FOURNIER-FOURNIER, Insolvable.

La Cour, ayant entendu le requérant par le ministère de ses procureurs, sur sa requête, pour ordre de mise en liquidation de la Maison Fournier Fournier Limitée;

Vu l'affidavit au soutien de la dite requête, les pièces au soutien, et l'avis donné, conformément à la loi:

Accorde la dite requête, et, en conséquence, nomme Francis Régis Vinet et Pierre Henri Dufresne, tous deux comptables, des cité et district de Montréal, liquidateurs provisoires de la dite compagnie, et ordonne que les créanciers et actionnaires de la dite compagnie soient convoqués pour donner leur avis, sur le choix d'un liquidateur final, pour mardi, le seize avril mil neuf cent douze, à dix heures du matin, au Palais de Justice de la cité de St. Hyacinthe, district de St. Hyacinthe, et que le présent avis soit publié deux fois, le cinq et le douze avril courant, dans "Le Clairon" et dans le "Weekly Times"; en français dans le premier et en anglais dans le deuxième; et avis devra être aussi donné par le protonotaire de cette Cour, aux dits créanciers et actionnaires, par lettres recommandées, au moins huit jours avant la dite assemblée.

(Signé) LOUIS TELLIER, J.C.S.

Vraie copie ROY & BEAUREGARD, P. C. S.

Personnel

MM. Paul Wells et Eugène Moreau de Montréal, étaient de passage en notre ville samedi dernier.

M. Victor Morin, échevin de Montréal et président de la compagnie le Crédit Maskoutain, propriétaire de "Bourg Joli", était en notre ville dimanche dernier.

M. Raoul Lamarche est de retour de Québec, où il était allé assister à la convention des raquetteurs réunis, dans le but de décider où serait fêté le carnaval l'année prochaine. A l'unanimité il fut résolu que ces fêtes auraient lieu à Maisonneuve, Montréal.

Les Révérends Pères Paré et Pampalon, qui ont prêché les retraites pascales à la cathédrale de notre ville, sont partis lundi pour Thedford Mines où ils présideront aux exercices d'une retraite cette semaine.

Melle Hectorine Prairie d'Iberville, était de passage en notre ville jeudi dernier.

COMMIS DEMANDÉ

On demande un commis d'au moins deux ans d'expérience pour un magasin général. Références exigées. Excellente position. S'adresser personnellement à L. J. Dubois, marchand, St. Dominique, Bagot, Qué. 5,12

La guerre fait toujours tache d'huile, elle s'étend à tous les coins du globe dans ses actes, suites ou conséquences.

Les Annales Politiques et Littéraires.

Revue donnant chaque semaine le pages de lecture de plus variées et un supplément illustré. François Coppée, Jules Claretie, Jules Lemaitre, la baronne Staffé et plus eurs autres écrivains distingués en sont les collaborateurs assidus.

Abonnement — Texte seul, un an \$1.50; six mois, 90c. Texte et supplément, un an, \$2.50; six mois, \$1.30 15 rue St-Georges, Paris

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 19 oct. 1911.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes:

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Je., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

L. BOURBEAU, Agent, St. Hyacinthe. Téléphone 28. D. I. ROBERTS, Gérant Gen'l

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Vacances de Pâque

Des billets aller et retour seront vendus entre toutes les gares du Canada, ainsi qu'à Massena Springs, N.Y. Swanton, Vt., Rouses Point, N. Y., Island Pond, Vt., au prix

D'UN BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE.

Depart—du 4 au 8 avril inclusivement. Limite de retour—10 avril.

Excursions de colons

Billets aller et retour pour l'ouest du Canada, via Chicago, en vente les 2, 16, 30 avril; 14, 28 mai; 11, 25 juin; 9, 23 juillet; 6, 20 août; 3, 17 septembre, à très bas prix.

Prix réduits pour différents points de la Côte du Pacifique.

En force du 1er mars au 15 avril inclusivement.

Passage simple de seconde classe pour colons, de St. Hyacinthe via Chicago à

Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C.A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore. \$48.60

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City, Mex. \$49.45

Prix réduits pour différents autres endroits.

Horaires des Trains.

ALLANT A L'EST.

8.33 a.m.—Tous les jours pour St. Léon, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Island Pond.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

ALLANT A L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.

6.27 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

Pour toute information s'adresser à E. FOURNIER, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS DE PAQUES

Des billets d'excursion seront vendus entre toutes les gares du Canada, Port Arthur, Ont., Sault Ste Marie, Ont., Windsor, Ont., et l'Est; aussi Detroit et Sault Ste Marie, Mich., Buffalo, Suspension Bridge, Niagara Falls, N.Y., Newport, Vt., au prix d'un

BILLET SIMPLE DE 1re CLASSE

Depart—Du 4 au 8 avril inclusivement.

Limite de retour—10 avril.

Pour les colons

à la recherche de

FOYERS

Excursions de Colonisation

Manitoba { Avril 2, 16, 30
Saskatchewan { Mai 14, 28
 { Juin 11, 25
 { Juillet 9, 23
 { Août 6, 20
 { Sept. 3, 17

Billets bons pour deux mois. Pour plus d'informations s'adresser aux agents de la Cie du Pacifique Canadien.

EMILE J. HEDERT, 1er assistant Agent général des passager

Horaires des trains

11.40 a.m., 7.22 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à St. Guil laume et les stations intermédiaires.

8.50 a.m., 3.15 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à Stanbridge et les stations intermédiaires, faisant raccordement à Farnham, pour Sherbrooke, Mégantic, Newport et Montréal.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

Assurance FONDS DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 30 DECEMBRE 1911 :

	31 déc. 1909	31 déc. 1910	30 déc. 1911
Sections établies dans la Province	45	149	224
Nombre de sociétaires	1,880	8,549	14,228
Nombre des parts de pension	5,205	19,269	30,910
Total de l'actif (Fonds de Pension)	\$16,461.94	\$76,217.94	\$170,670.80

ANTONI LESAGE, Gérant-général.

BUREAU-CHEF : 139 rue St-Pierre - - QUEBEC

ARMAND BOISSEAU, Notaire, Agent, St-Hyacinthe

A CADORETTE V. MONGEAU JOHN LEARY

CADORETTE, MONGEAU & LEARY

MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs... Diplômés... Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, Etc



Corbillards pour Adultes et pour enfants.

Voiture-Ambulance

Prix spéciaux pour mariages et baptêmes.

Toujours en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Assortiment complet de cercueils, ornements, etc. Automobile pour Mariages, Baptêmes, etc.

TELEPHONE 810 22-24 RUE LAFRAMBOISE SAINT-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Oranis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

LA SAUVEGARDE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social : 7 Place d'Armes, Montréal, - Tél. Main : 4033.

9ème RAPPORT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 29 FEVRIER 1912

ACTIF	BILAN AU 29 FEVRIER 1912	PASSIF
Débitures Municipales, prêts (fabriques) argent en banque et en caisse, Immeubles, etc.....	\$706,410.43	Réserve sur primes (calculée d'après la table OM (5) 3 1-2 p. c.....
		Autre passif.....
		556,914.85
		149,495.58
		Surplus en faveur des porteurs de Polices.....
		\$706,410.43

ETATS DES REVENUS ET DEPENSES

REVENUS	DEPENSES
Primes (moins réassurance), intérêts, etc. \$322,664.79	Aux porteurs de polices..... \$42,689.27
	Autres dépenses. Recrutement. Commission. Frais d'Administration, etc.....
	\$75,660.50
	\$118,349.77
	Surplus des revenus sur les dépenses....
	204,315.02
	\$322,664.79

P. BONHOMME, Gérant Général.

ANNEES	REVENU PROVENANT		RESERVE table Hm à 3 1-2 p. c.	TOTAL de l'Actif	Surplus de l'Actif sur tout le Passif, moins la Réserve.	ASSURANCES en vigueur.
	des Primes	de l'intérêt				
31 Jan. 1905.....	\$ 22,265.	\$ 291.	\$ 20,685.	\$ 15,651.	\$ 21,274.	\$ 19,065.00
" " 1906.....	71,202.	498.	73,738.	50,461.	60,405.	59,948.00
" " 1907.....	89,374.	2,560.	108,513.	95,817.	119,940.	118,607.00
" " 1908.....	114,944.	4,581.	119,929.	155,820.	179,926.	172,451.00
" " 1909.....	132,374.	7,358.	153,972.	231,413.	254,591.	226,020.00
12 Déc. 1909.....	134,028.	10,207.	144,762.	281,738.	310,521.	310,544.00
" " 1910.....	154,646.	14,820.	180,731.	361,591.	400,412.	392,582.00
29 Fév. 1912.....	190,170.	22,925.	322,664.	449,360.	706,410.	598,855.00

SECURITE PARFAITE POUR LES ASSURES

Capital souscrit.....	\$1,000,000.00
Capital payé.....	149,325.00
Capital non appelé.....	\$860,675.00
Actif net déduction de tout passif autre que la réserve.....	598,855.00
GARANTIE AUX PORTEURS DE POLICES.....	\$1,449,530.00

CONSEIL DE DIRECTION

Président : M. G. N. DUCHARME
1er Vice-Président : HON. J. A. OUMET
2ème Vice-Président : HON. F. L. BEIQUÉ, C. R.
HON. N. PERODEAU, N. P.
M. H. LAPORTE
HON. R. DANDURAND, C. R.
HON. N. A. BELCOURT, C. R.
M. J. E. BEDARD, C. R.
HON. J. M. WILSON.

OFFICIERS GENERAUX

Gérant Général : M. P. BONHOMME.
Médecin Général : Dr. E. PERSILLIER LACHAPPELLE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, Président du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, etc.
Assistent : Dr. E. P. BENOIT, Professeur à l'Université Laval, Médecin à l'Hôpital Notre-Dame.

Projet du Règlement No 138

Ordonnant la construction d'une bâtisse, sa location à L. O. Grothé & Co., et un bonus conditionnel.

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la ville de Saint-Hyacinthe d'augmenter le nombre des manufactures actuellement existantes :

CONSIDÉRANT que pour en arriver à accroître ce nombre le conseil de ville est venu à la conclusion qu'il était utile de construire une bâtisse pour la louer ou en disposer tel que prévu par la sous section 9 de l'article 134 de la Charte de la Cité ;

CONSIDÉRANT qu'il peut aussi être utile de disposer par la suite de la dite propriété pour les mêmes fins de toute autre manière prévue par la dite Charte pour venir en aide aux manufactures ;

CONSIDÉRANT que le greffier sur ordre du conseil siègeant en comité a fait par une lettre en date du seizième jour de mars 1912 une proposition de location à MM. L. O. Grothé & Co de la Cité de Montréal, proposition comportant une offre conditionnelle d'un bonus pour l'établissement dans les limites de notre Cité d'une succursale de leur manufacture de cigares ;

CONSIDÉRANT que par leurs lettres en date du dix-neuvième jour de mars 1912 et du vingt-et-unième jour du même mois de la même année ils ont accepté la dite proposition ;

A CES CAUSES il est statué par règlement de ce conseil :

1o : — La Cité de Saint-Hyacinthe construira sur un terrain dont le choix sera fait conjointement par MM. L. O. Grothé & Co. et le conseil de ville de la dite Cité une bâtisse en brique de trois étages de hauteur, avec cave cimentée, d'une dimension d'environ quarante pieds par quatre-vingt-cinq, le tout suivant des plans approuvés par le conseil de ville et les dits MM. L. O. Grothé & Co.

2o : — La Cité de Saint-Hyacinthe louera cette bâtisse pour une période de dix ans, pour être occupée comme manufacture de cigares aux dits L. O. Grothé & Co pour un loyer équivalant à trois pour cent (3p.c.) du coût de l'immeuble pour la première année du bail et à cinq pour cent (5p.c.) du dit coût pour les années subséquentes, les dits MM. L. O. Grothé & Co. ayant le pouvoir de mettre fin au bail chaque année, mais après l'expiration de la troisième année seulement, en donnant avis par écrit de leur intention de ce faire au conseil de ville au moins quatre mois avant le premier mai ; cependant pour la seconde et troisième années les dits MM. L. O. Grothé & Co., auront droit à une réduction sur le prix annuel de leur loyer de deux pour cent (2p.c.) sur le coût de l'immeuble s'ils paient en salaires annuels à leurs ouvriers ou ouvrières (operarii) une somme d'au moins dix mille dollars (\$10,000.00).

3o : — Pendant la durée de leur bail MM. L. O. Grothé & Co. auront toujours le droit d'acheter l'immeuble au prix qu'il aura coûté à la Cité.

4o : — Pendant leur occupation comme locataires en vertu du présent règlement les MM. L. O. Grothé & Co. seront exemptés de toutes taxes et impositions municipales quelconques à l'exception des charges pour le service d'eau.

5o : — Pendant la durée de leur bail MM. L. O. Grothé & Co. pourront, en donnant avis par écrit de leur intention de ce faire, obtenir la propriété de l'immeuble ci-dessus décrit si son coût ne dépasse pas dix mille dollars en par eux s'engageant à payer au moins vingt mille dollars (\$20,000.00) de salaires par année à leurs ouvriers ou ouvrières (operarii) bona fide et ce pour une période de dix années. Dans le cas où l'immeuble coûterait plus que dix mille dollars, si les MM. L. O. Grothé & Co. prennent l'engagement ci-dessus, la ville sera tenue de leur vendre l'immeuble au prix coûtant en leur donnant crédit pour dix mille dollars (\$10,000.00) à différence étant remboursable à la Cité le plus tard à l'expiration de la dixième année de leur acceptation de ce projet et portant un intérêt de cinq pour cent (5p.c.) l'an, lequel intérêt sera payable à l'expiration de chaque année ; en garantie de l'exécution de leur engagement les MM. L. O. Grothé & Co. devront donner une première hypothèque de dix mille dollars plus le

montant dû comme différence du coût de la manufacture et la dite somme de dix mille dollars et faire assurer, dans une ou plusieurs compagnies d'assurances acceptées par le conseil de ville la manufacture contre l'incendie en faveur de la Cité pour un montant jugé par le dit conseil suffisant pour garantir la ville contre l'éventualité d'une destruction par le feu, le montant de la dite hypothèque ne devant excéder en aucun cas le coût de l'immeuble. A la fin de chaque année sur constatation que les messieurs L. O. Grothé & Co. auront rempli leurs obligations la ville devra donner main-levée d'hypothèques pour un dixième de la somme de dix mille dollars (\$10,000.00) dans le cas où l'immeuble aurait coûté dix mille dollars ou plus ; dans le cas où il aurait coûté moins cette main-levée devra être de un dixième de l'hypothèque seulement ; la garantie en assurances devra être diminuée dans la même proportion.

6o : — Dans le cas d'acceptation de par MM. L. O. Grothé & Co., de ce deuxième projet leur manufacture sera exempte de toutes taxes municipales à l'exception des charges d'eau et des taxes scolaires pour un terme d'années devant compléter les dix années d'exemption permises par la charte.

7o : — Dans le cas de destruction partielle ou totale de la dite manufacture par incendie MM. L. O. Grothé & Co. devront rétablir au plus tôt que faire se pourra mais à tout événement dans l'an suivant le dit incendie la manufacture dans l'état où elle se trouvait auparavant et dans ce cas la ville devra rembourser aux dits MM. L. O. Grothé & Co. les montants qu'elle aura reçus des assurances au fur et à mesure de la reconstruction ; dans les cas où les MM. Grothé & Co. ne reconstruiront pas leur manufacture la ville restera en possession définitive des montants reçus des assurances.

8o : — Dans le cas de telle destruction par incendie les obligations assumées dans le cas du second projet par les MM. L. O. Grothé & Co. seront suspendues pour un an à dater du jour de tel incendie pour leur permettre de reconstruire et réorganiser leur industrie.

9o : — Dans le cas de grève ou de force majeure les obligations des dits MM. L. O. Grothé & Co. seront aussi suspendues pour tout le temps de l'arrêt forcé de leur manufacture.

10o : — Les fonds nécessaires, soit une somme de pas plus que quinze mille dollars, pour les fins du présent règlement seront empruntés tel que prévus par la Charte sur le crédit de la Cité de Saint-Hyacinthe et seront remboursables au prêteur à même les fonds généraux de la Cité et toutes sommes que la ville pourra retirer en vertu du présent règlement seront aussi versées aux fonds généraux de la Cité.

11o : — Les MM. L. O. Grothé & Co. s'engagent par le présent règlement à louer l'immeuble ci-haut décrit pour une période de dix ans à compter du jour où la construction de la manufacture sera terminée et à payer à la Cité de Saint-Hyacinthe un loyer équivalant à trois pour cent (3 p. c.) du coût total de l'immeuble pour la première année du bail et à cinq pour cent du dit coût pour les années subséquentes se réservant le droit de mettre fin au bail chaque année, mais après l'expiration de la troisième année seulement, en donnant avis par écrit de leur intention de ce faire au conseil de ville au moins quatre mois avant le premier mai ; les dits MM. L. O. Grothé & Co. ayant droit sur le prix annuel de leur loyer pour la seconde et la troisième année de leur occupation à titre de locataire à une réduction de deux pour cent (2 p. c.) sur le coût de l'immeuble s'ils paient en salaires annuels à leurs ouvriers ou ouvrières (operarii) bona fide une somme d'au moins dix mille dollars.

12o : — Au cas de leur acceptation du bonus et avantages mentionnés aux articles 5, 6, 7, 8, 9, les MM. L. O. Grothé & Co. s'engagent par le présent à remplir toutes et chacune des obligations mentionnées aux dits articles 5, 6, 7, 8 et 9.

13o : — Son Honneur le Maire et le greffier sont par le présent règlement autorisés à signer tous contrats aux fins des présentes.

14o : — Le présent règlement pren-

dra force et effet lorsqu'il aura été approuvé par les électeurs-proprétaires tel que prévu par la Charte c'est-à-dire par la majorité en nombre et en valeur de ceux qui auront voté.

PAUL F. PAYAN, Maire.
D. T. BOUCHARD, Greffier.

Je soussigné, certifié par les présentes, que la copie du règlement ci-dessus écrite et publiée est vraie et conforme au règlement passé par le Conseil de Ville de St. Hyacinthe, dans sa séance en date du 29 mars mil neuf cent douze.

St. Hyacinthe, 30 mars 1912.
D. T. BOUCHARD, Greffier de la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné, Paul Frédéric Payan, maire de St. Hyacinthe, certifie et donne avis que le règlement ci-dessus de la Corporation de St. Hyacinthe sera pris en considération par les électeurs de la Cité de St. Hyacinthe, qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement le 15 avril prochain (1912), à dix heures de l'avant midi, auquel jour une assemblée générale des électeurs de la dite Cité ainsi qualifiés à voter, sera tenue dans la grande salle publique du Marché Centre, en la Cité de St. Hyacinthe, à dix heures de l'avant midi, dans le but d'approuver ou de désapprouver le dit règlement et un poll sera tenu pour cet objet, si requis pendant le temps spécifié par la loi.

St. Hyacinthe, 30 mars 1912.
PAUL F. PAYAN, Maire de la Cité de St. Hyacinthe.

Les Dietons du Mois

Il n'est pas d'Avril si beau.
Qu'il n'ait neige à son chapeau.

Avril froid donne pain et vin
Avril doux est le pire de tous.

Jamais pluie de printemps
Ne passe pour mauvais temps.

En avril n'ôte pas un fil
En mai va comme il te plaît.

Quand il tonne en avril
Vandageurs préparez vos barils.

Si le quinze tu as semé
Tu auras blé dru et serré.

Si le quinze tu as omis
Bon sera t-il pour les fourmis.

A la Saint-Georges (23)
L'épi est dans la gorge.

A la Saint-Georges
Sème ton orge,
A la Saint-Marc
Ils est trop tard.

S'il pleut le jour de la Saint-Georges [23]
Il n'a aura ni cerises ni cormes.

Quand Saint-Marc (25) n'est pas beau
Pas de fruits à noyau.

Je Suis Prêt à Prouver Que Je Peux Vous Guérir

Dans Ce But Je Fais Cadeau de \$10,000 De Remèdes

Afin de montrer que, sans aucun doute possible, je suis en possession d'un remède qui guérira les maux de reins, les maladies de la vessie ou le rhumatisme, cette année, je ferai cadeau d'une valeur de \$10,000 de ce remède et chaque personne souffrante d'une de ces maladies peut en obtenir une boîte absolument gratuite. Tout ce qui est nécessaire est de m'envoyer votre adresse. Je ne veux pas dire que vous devez employer une partie ou le tout et ne payer si vous êtes guéri, je veux dire que je vous enverrai une boîte de ce remède absolument sans rien à payer pour vous, un cadeau de ma part aux malades du monde entier, qui souffrent de l'acide urique, afin de leur montrer où et comment ils peuvent être guéris. Je ne compterais pas sur un paiement de ma part, ni même d'accepter un centime en acceptant un présent ou plus tard si vous l'envoyez. Il est gratuit dans les sens réels du mot. Durant vingt-cinq ans (un quart de siècle) j'ai essayé de convaincre le public que j'ai quelque chose de meilleur que les autres et que la guérison de l'obstiné rhumatisme chronique, pour les maux de reins torturants, pour les ennuis de la vessie et d'uriner trop fréquents. Mais c'est difficile de convaincre les gens. Ils essaient sans succès quelques remèdes, puis abandonnent tout espoir et refusent absolument d'écouter, d'accepter ou de croire, ni même d'accepter en parole de gens respectables, non tout ce que leur demande est de me permettre de leur envoyer le remède à mes frais. C'est certainement une longue proposition.

Dans ce but j'ai mis de côté dix mille dollars, qui seront dépensés pour composer mon remède. Une grande partie aboulyente fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une des maladies pour lesquelles ce remède a été créé, et devant le fait de vous en faire connaître quelques-uns de vos principaux symptômes. Si vous observez quelques-uns des symptômes imprimés sur la liste ci-dessous, vous avez besoin de ce remède et si vous voulez m'écrire je serai très heureux de vous en envoyer gratuitement une boîte avec les instructions complètes pour en faire usage. Lisez la liste des symptômes, voyez lesquels vous observez et écrivez-moi dans ce sens : "Cher Dr. Je remarque les symptômes No. 1 (ici indiquez les nombres), donnez votre âge, votre adresse et adressez-moi votre lettre. Mon adresse est : Dr. F. Frank Lynott, 900 Franklin Building, Toronto, Can.

Les dix mille dollars que je donne, sont dépensés seulement pour la composition de mon remède et ne représentent qu'une partie de l'argent que je sacrifie à cette cause, car le paquet de médecine que je vous enverrai le sera à mes frais. De n'importe quel côté vous regardez ma proposition vous n'encourez aucune dépense ni obligation. Vous n'avez simplement à faire part aux autres malades que vous connaissez du nom de celui qui vous a envoyé le remède qui vous a guéri. Je promets de faire cadeau de Dix Mille Dollars de remèdes et de le ferai. Je promets d'envoyer à tout malade qui m'écrira une boîte de ce remède, avec les instructions complètes, le tout gratuitement, et je le ferai. Je peux dire de plus que cette médecine a été créée devant le témoignage comme s'adaptant dans chaque détail

Le vol au parapluie

Un artiste parisien, qui possède à juste titre la réputation d'homme d'esprit et d'humoriste fort agréable, fut victime dernièrement de sa propre plaisanterie. Surpris à onze heures et demie boulevard Saint Germain par une averse, il avait été obligé de s'abriter sous une porte ; or, il était attendu à déjeuner.

La pluie tombait à torrents... Par ce temps de grève, pas un taxi n'était visible ; tous les fiacres passaient complets,

Juste cet instant se présente un monsieur bien mis, porteur d'un parapluie très grand.

Pris d'une soudaine inspiration, l'artiste se précipita vers l'étranger, le serra dans ses bras et s'installa gravement sous le "riflard" protecteur.

— Je suis enchanté de vous rencontrer, s'exclama-t-il. Voilà deux semaines que je désirais vous voir ! Quelle heureuse coïncidence ! J'avais tout justement de vous parler des "Mionette." Accompagnez-moi donc un peu.

Et, sans donner à l'étranger le temps de se reconnaître, il continua à bavarder entremêlant les anecdotes et les renseignements très précis sur une famille hypothétique, mais chère.

Quand il fut presque arrivé à la maison où il était attendu, il leva subitement les yeux vers le visage de son compagnon et s'écria d'un ton navré :

— Oh ! pardon, monsieur, je m'aperçois que je fais erreur.

— Je le crois également, répondit froidement l'étranger.

— Combien je vous dois d'excuses, monsieur ! Mais vous voudrez bien oublier mes confidences intempestives. Je suis le sculpteur... Un tel... Venez donc voir mon atelier... Merci... Au revoir.

L'artiste se hâta d'entrer et, en s'esclaffant, raconta l'aventure à ses amis.

— Votre cravate est un peu frippée, lui dit l'un d'eux.

Le sculpteur porta la main à son cou ; son épingle avait disparu. Michinalement, il se fouilla... plus de porte monnaie ni de montre.

L'homme au parapluie obligeant était un pick-pocket de marque.

A la correctionnelle—
—Prévenu, votre état ?

—Un peu fiévreux, mon président, j'ai pas beaucoup dormi ; j'vous en remercie tout d'même.

REGAL NATIONAL

"Au temps des Pharaons, le blé était estimé à l'égal des métaux les plus précieux. Sous les Pyramides, près des Sarcophages Royaux, on a trouvé intact du blé de plus de deux mille ans d'âge."

Durant Quarante Siècles, le Blé a Nourri l'Humanité
A une Certaine Epoque, il était l'Unique Etalon des Echanges
Il était, Alors Comme Aujourd'hui, la Base de la Nourriture des Peuples,

mais, aujourd'hui, sous une meilleure forme, plus pratique, plus efficace, sous la forme de farine pure comme

La Farine St. Lawrence
qui représente ce qu'il y a de plus nouveau comme farine, fabriquée dans les moulins les plus outillés et les plus modernes du Continent Américain.

QUATRE MARQUES D'EGALE PURETÉ
"Regal" "National" "Laurentia" "Daily Bread"

The ST. LAWRENCE FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED
Telephone Bell Mais 7239 1110 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal

"La Farine St. Lawrence est Blanche et Pure comme le Lys"

Cancer, Tumeurs, Ulcères

Le Cancer fait cinq fois plus de victimes que la Consommation. C'est la mort lente, horrible pour le patient, et pour son entourage. La guérison du cancer, des Tumeurs, des Ulcères est facile sans opération. Approuvé par la Profession Médicale, le traitement du Dr Percy, par son action dépurative sur le sang, détruit les germes du mal ; c'est la guérison. Des milliers de malades ont été ainsi guéris. Notre livre explicatif en français envoyé Gratis sur demande. Ecrivez-nous immédiatement.

Dr. Percy's Remedies Co., Casier B. P. 583 MONTREAL Canada

Chaloupes ! Chaloupes !

M. ARTHUR CHAGNON de chez Casavant Frères, a été nommé agent pour la région de Saint-Hyacinthe pour la vente des fameuses chaloupes Desmarais & Fils, de Verchères.

Les personnes ayant besoin de chaloupes soit pour yachts, soit pour rames, ainsi que rames et avirons, feront bien de donner leurs commandes de bonne heure au susdit agent pour s'assurer une prompte livraison. j5av

Province de Québec.

Affermage de forces hydrauliques

Québec, Novembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que les Forces Hydrauliques mentionnées ci-dessous seront mises aux enchères dans la salle de Ventes, Département des Terres et Forêts, en cette ville, le 12 Mai 1912, à 10 h-12 heures de l'avant-midi.

L'affermage sera pour 75 ans.

La redevance annuelle comprendra deux facteurs.

1o—Une redevance par unité sur un minimum fixé de chevaux-vapeur développés ;

2o—Un loyer annuel constituant la mise à prix, sur lequel exclusivement portera l'enchère.

Pour plus amples renseignements concernant la description de ces Forces Hydrauliques, les clauses et conditions des baux, etc, s'adresser au Département des Terres et Forêts, Service Hydraulique.

Suit la liste des Chutes ou Rapides :

Noms des Chutes ou Rapides et Localités

Lac Aux Ecorces, Riv. Kiamika, Comté Ottawa.

Grande Chute à l'Ours, Riv. Ashuapmucuan, Comté Lac St-Jean.

Riv. Assinetquan, Près Riv. Matapédia, Comté Bonaventure.

Chutes des Galets, Riv. Shipshaw, Comté Chicoutimi.

Rapide Rickaby, Riv. Batiscan, Comté Champlain.

Riv. Batiscan, Près Riv. Jeannotte, Comté Champlain.

Chute des Iroquois, Riv. Vermillon, Comté Champlain.

Rapide de l'Original, Riv. du Lièvre, Comté Ottawa.

Riv. Eaux Mortes, Canton Hackett, Comté Champlain.

Lac Kiamika, Comté Ottawa.

Rapides Pont Ellis, Riv. Ashuapmucuan, Comté Lac St-Jean.

Chute de la Martine, Riv. Metabetchuan, Comté Lac St-Jean.

Riv. Grande Bostonnais, Près de la Tuque, Comté St-Maurice.

Riv. Batiscan, Village Notre-Dame-des-Anges, Comté Champlain.

Riv. Aux Outardes, Comté Saguenay

JULES ALLARD, Ministre, Département des Terres et Forêts, Novembre 1911. ino.

Grand choix de Tapis, Prélarts, Portières Rideaux

Chez EUG. L. DESAUTELS

222 226 rue Cascades, St. Hyacinthe

Pour PATISSERIES GATEAUX ET CREPES

EMPLOYEZ LA FARINE PRÉPARÉE DE BRODIE

chez tous les épiciers

CONSERVEZ VOS SACS VIDES

BRODIE & HARVIE

16 RUE BLEURY, MONTREAL

Depuis au-delà de Cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow a été employé par des milliers de mères pendant la dentition des enfants. Si vous êtes dérangé pendant la nuit, troublé dans votre sommeil par l'enfant qui perce une dent avec douleur, envoyez de suite chercher une bouteille de sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y tromper. Il guérit la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins. Il guérit les coliques, il attendrit les genives, fait disparaître l'inflammation et donne du ton et de l'énergie au système en général. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants est plaisant au goût et c'est la prescription d'une des plus vieilles et des meilleures nourrices des Etats-Unis. En vente chez tous les pharmaciens par tout l'univers. Demandez avec confiance le sirop calmant de Mme Winslow.

Terrain à vendre

Magnifique terrain de 55 x 120 pds situé sur la rue Laframboise, à Bourg-Joli, à l'emplacement du jeu de croquet. D'après sa situation ce terrain augmente de valeur tous les jours.

Conditions faciles. Pour informations, s'adresser à P. E. Mongeau, bureaux du "Clairon", St. Hyacinthe, Qué. j3 mai

A. DANAIS, L.C.D.
Chirurgien-Dentiste
Coin des rues Girouard et St. Hyacinthe, St. Hyacinthe, Qué.
Tel. Bell 208 77-1a

Bière Dawes'
LA FAVORITE DEPUIS 100 ANS.

VIN DE SAINT-LÉON



DR. F. FRANK LYNOTT, qui fait cadeau de \$10,000 de remèdes.

aux conditions requises. Ce remède arrêtera le rhumatisme. Il arrêtera les douleurs dans le dos, il arrêtera les douleurs d'uriner trop fréquents. Il guérira, calmera et renforcera, vous serez mieux sous tous les rapports quand vous l'aurez employé. Il n'y a pas un ingrédient qui puisse vous nuire, mais tous vous profiteront. Tout ce que je vous demande est de l'employer vous-même afin que vous puissiez être personnellement convaincu.

Ruissant du grand nombre de demandes j'ai fait imprimer dix mille exemplaires de plus de mon livre médical. Ce livre est nouveau et scientifiquement moderne et contient les descriptions complètes, symptômes, causes, effets et guérissons des maladies des reins, de la vessie et rhumatismales. Tous ceux qui en feront un exemplaire gratuit recevront un exemplaire de ce Grand Livre Médical Illustré—le plus grand qui ait jamais été distribué par distribution générale et gratuite, sur ces maladies.

Si vous avez besoin d'un remède comme le mien, si vous êtes anxieux d'être guéri et ne désirez pas dépenser de l'argent à CHERCHER une guérison, écrivez-moi. Lisez la liste de symptômes et écrivez-moi aujourd'hui.

- ### Les Symptômes sont :
- 1—Douleurs dans le dos.
 - 2—Bouillonnement fréquent d'uriner.
 - 3—Brûlure ou obstruction de l'urine.
 - 4—Douleur ou sensibilité dans la vessie.
 - 5—Douleur de la prostate.
 - 6—Douleur ou gaz dans l'estomac.
 - 7—Débilité générale, faiblesse, étourdissement.
 - 8—Douleur ou sensibilité sous les côtes droites.
 - 9—Enflure sur une partie du corps.
 - 10—Enflure ou gonflement de la face.
 - 11—Enflure ou enflure des articulations.
 - 12—Douleur ou enflure des muscles.
 - 13—Douleur ou sensibilité des nerfs.
 - 14—Rhumatisme aigu ou chronique.

Le bon apache

Ce samedi soir, l'ouvrier menuisier Blandin avait jugé bon de ne pas rentrer dîner en famille. Cela, d'ailleurs, lui arrivait assez fréquemment, les jours de paie.

Mme Blandin, ne voyant pas venir son mari à l'heure exacte, s'était décidée à se mettre à table, seule, avec sa fillette Madeleine. C'était une jolie enfant, d'un peu plus de dix ans, aux traits délicats, gracile et blonde.

Les deux femmes, à cause de l'absence du père, mangèrent tristement, sans appétit. Quand elles eurent fini leur maigre repas, Mme Blandin dit à sa fille :

—Ma petite Madelon, il faut aller te mettre au lit, parce que moi, vois-tu, je suis obligée de retourner bien vite chez ma confectionneuse, où il y a de l'ouvrage pressé. Je ne rentrerai guère avant minuit. Quant à ton ivrogne de père, il ne saurait tarder à arriver. Allons, bonsoir Madelon, couche toi toute seule, et dors bien.

Et Mme Blandin, ayant embrassé l'enfant, descendit hâtivement les six étages pour se rendre à son travail.

En petite fille bien obéissante, dès le départ de sa mère, Madeleine se dévêtit et se coucha, au fond de la seconde pièce, dans un petit lit de fer. Tout de suite elle s'endormit, rêvant aux anges.

Ce fut un cambrioleur qui survint.

Durand, dit Le Louchard, un sacrifiant d'une trentaine d'années, venu à Paris comme ouvrier boulanger, était vite tombé dans la débîne, puis dans le crime. Maintes fois déjà, il avait eu maille à partir avec la justice de son pays. Il vivait parmi les gens sans aveu qui gisent dans certains repaires proches des fortifications, crocheteurs de serrures, surineurs de pantes, souteneurs de filles et s'était acquis, dans ce monde interlope, une solide réputation d'homme courageux et sans préjugés.

La porte d'entrée du petit logement de deux pièces occupé par les Blandin craqua soudain, avec un bruit sinistre, dans le silence de l'escalier dont on venait d'éteindre le gaz, car dix heures sonnaient en ce moment même.

Durand dit Le Louchard, entra dans l'antichambre exigüe. Il tenait d'une main une lanterne sourde, et de l'autre une pince-monseigneur.

Tout d'abord, il inspecta la salle à manger.

—Il n'y a pas gras, fit-il en ouvrant un tiroir. L'argenterie, ici, est en fer-blanc.

A ce moment, une petite voix grêle le fit tressaillir :

—Est-ce toi papa ?

D'un mouvement tout instinctif. Le Louchard resserra la main sur sa barre de fer, dont il savait, à l'occasion, se servir comme massue.

—Il y a quelqu'un, songea-t-il. Ça ne peut être qu'un gosse. Faut que j'en ai cœur net !

Délibérément, il s'avança dans la seconde pièce, en braquant sa lanterne sourde au devant de lui, pour que sa figure restât dans l'ombre.

—Est-ce toi, papa ? redemanda la voix de l'enfant.

Le Louchard s'avança vers le lit de Madeleine.

—Non ! fit-il durement. Et gare à toi si tu appelles ! Au moindre cri que tu pousses, je t'étrangle !

Prise d'une peur atroce se débattant comme un cauchemar, la petite Madeleine s'était levée sur son séant. Elle joignait les mains dans une attitude désespérée ; mais nul cri d'appel ne s'échappait de sa bouche.

—C'est bien, dit Durand. A présent, on peu causer. D'abord, dis-moi où tes parents mettent leur argent !

D'une voix faible, indécise, hésitante, d'une voix bégayante :

—Je ne sais pas Monsieur, répondit Madeleine.

—Tu dois le savoir ! Dis-le, ou je te fais ton affaire !

—Non ! Non ! Je ne sais rien ! reprit l'enfant.

Puis, elle continua :

—Voyez-vous, monsieur, nous ne sommes pas riches. Papa est un ouvrier qui travaille toute la journée, et maman aussi. Ce qu'il y a de sûr c'est nous n'avons jamais d'argent chez nous.

—Assez de jérémiades, interrompit Le Louchard. Puisque tu ne veux pas me dire où tes parents cachent leur galette, je vais chercher moi-même. Mais prends bien garde, si tu dis un mot, je t'étrangle !

Et ses mains se crispèrent déjà devant le blême visage de la petite fille anéantie d'effroi.

Durand recommença ses perquisitions. Il fouilla partout, dans la cheminée, dans l'armoire à linge, sous les deux lits.

Vaines recherches.

Enfin, ayant forcé une commode de bois blanc, sa main tomba sur une petite boîte ronde dont il s'empara.

Il l'ouvrit elle était pleine de gros sous, et contenait seulement deux ou trois piécettes blanches.

—Et tu me disais qu'il n'y avait pas d'argent ici ! s'exclamait le baudin.

La fillette levée maintenant, s'était précipitée aux genoux du cambrioleur.

—Oh ! monsieur, monsieur ! gémissait elle. Monsieur, laissez-moi cet argent... Oh ! monsieur si vous saviez !

—Et ta sœur ! railla Le Louchard qui fit le geste de mettre la boîte dans sa poche.

Mais l'enfant se trainait à ses pieds poussant des gémissements de douleur.

—Oh ! monsieur, implorait Madeleine, ne touches pas à la boîte de maman !. Vous ne savez pas que c'est pour ma première communion, pour avoir une robe blanche comme toutes les petites filles. Oui, ces quinze francs — m'a dit hier qu'elle avait pu économiser quinze francs — c'est pour que je sois comme toutes les petites filles, en blanc comme elles ; Moi, je ne vous ai rien fait, monsieur, ni maman non plus. Si vous avez besoin d'argent, tenez, prenez mes cheveux !

Tout le monde dit qu'ils sont très beaux parce qu'ils sont blonds ; et M. Raoul, le coiffeur de la rue, en offrait trente francs à maman la semaine dernière... Dites, monsieur, laissez-nous l'argent de ma robe !

L'âme des pires criminels semble contenir, à certaines minutes, des trésors insoupçonnés de sentimentalité naïve et d'honnête délicatesse. Le Louchard sentit son cœur de bandit s'attendrir. Brusquement, il releva la petite dont le chagrin continuait à s'épancher en plaintes légères comme un gazouillis d'oiseau.

—Allons, la gosse, fit-il, ne pleure plus. V'la tes quinze francs ; t'auras ta robe !

Mais comme Durand, dit Le Louchard, n'entendait point s'être dérangé pour rien, il s'empara d'une petite pendule dont le récléur, son ami, lui donnerait bien dix sous. Et il partit, l'important sous le bras, à pas feutrés, dans la nuit noire.

GUSTAVE GUITTON.

RÈGLEMENT N 137

Accordant un prêt de cinq mille dollars à J. A. Duhamel.

Attendu que par une lettre en date du 7 février 1912 M. J. A. Duhamel, de Granby, Province de Québec, a représenté au conseil de ville de la Cité de Saint-Hyacinthe qu'il serait disposé à établir dans notre ville une manufacture de chaises si le conseil municipal lui venait en aide en lui faisant un prêt remboursable à l'expiration de la dixième année après qu'il aura été mis en la possession du dit J. A. Duhamel lequel prêt ne devant pas porter intérêt ;

Attendu que le dit J. A. Duhamel s'est engagé à construire une manufacture en brique sur un terrain situé dans les limites de cette Cité laquelle manufacture aura au moins quatre-vingts pieds de longueur par quarante pieds de largeur, mesure anglaise, et deux étages de hauteur ;

Attendu que le dit J. A. Duhamel s'engage si la ville lui consent un prêt de cinq mille dollars à employer au moins vingt ouvriers ou ouvrières, (operarii) *bona fide* à partir de la seconde année de la mise en opérations de son industrie et à leur payer en gages à partir aussi de la dite seconde année au moins six mille dollars ;

Attendu qu'il s'engage aussi à installer dans la dite manufacture des machines lui appartenant en propre sans aucun lien de droit quelconque envers qui que ce soit d'une valeur d'au moins deux mille dollars ;

Attendu qu'il s'engage à donner une première hypothèque sur le terrain, la

manufacture et les machines qui devaient d'être sa propriété au montant de cinq mille dollars à la Cité de Saint-Hyacinthe pour garantir le remboursement de la dite somme de cinq mille dollars à l'expiration des dix ans ou à toute autre époque au cas où il ne remplirait pas les obligations par lui assumées par son acceptation du présent règlement ;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité d'accéder aux demandes du dit J. A. Duhamel ;

A ces causes il est statué et résolu par le présent règlement ;

1o :— La Cité de Saint-Hyacinthe s'engage :

(a) A prêter sur remise de l'hypothèque dont il est question ci-dessus une somme de cinq mille dollars pour une période de dix années à M. J. A. Duhamel sans intérêts remboursable à l'expiration de la dixième année qui suivra la date de sa mise en possession de par la Cité au dit J. A. Duhamel.

(b) A exempter la manufacture que construira le dit J. A. Duhamel de toutes taxes municipales sans y comprendre les charges d'eau.

2o :— Le dit J. A. Duhamel s'engage :

(a) A construire une bâtisse en brique de deux étages de hauteur, d'une dimension de quatre-vingts pieds par quarante, mesure anglaise, sur un terrain situé dans les limites de la Cité et d'y établir une manufacture de chaises.

(b) A installer dans la dite manufacture des machines et machineries lui appartenant en propre sans aucun lien de droit quelconque envers qui que ce soit d'une valeur d'au moins deux mille dollars.

(c) A employer au moins vingt ouvriers ou ouvrières (operarii) *bona fide* à partir de la seconde année de la mise en opérations de sa manufacture et à leur payer en salaires annuels à partir aussi de la dite seconde année au moins six mille dollars, l'exécution de telle obligation ne pouvant être exigée par la ville dans le cas de grève ou pour toute autre cause de force majeure.

(d) A donner sur remise de la part de la ville du montant prêté une première hypothèque sur le terrain, la manufacture et les machines y contenues au montant de cinq mille dollars en faveur de la Cité de Saint-Hyacinthe pour garantir le remboursement de la dite somme de cinq mille dollars à l'expiration des dix années ou à toute autre époque au cas où il ne remplirait pas les obligations par lui assumées par son acceptation du présent règlement.

(e) A faire assurer en faveur de la Cité de Saint-Hyacinthe contre les risques d'incendie la manufacture, et les machines et machineries hypothéquées pour un montant de quatre mille dollars dans une compagnie d'assurances acceptée par le conseil de ville de la Cité.

(f) A rétablir, dans le cas d'incendie partiel ou total, la manufacture et les machines et machineries dans l'état où elles se trouvaient avant l'incendie, aussitôt que possible mais à tout événement dans le cours de l'année suivant telle destruction ; et dans le cas de cette reconstruction la Cité sera tenue de remettre au dit J. A. Duhamel le montant qu'elle aura retiré des compagnies d'assurances à raison des

pertes occasionnées par tel incendie en vertu des polices d'assurances dont elle aura eu transport.

(g) A permettre à toutes personnes que le conseil nommera aux fins de constater le montant des salaires que le dit J. A. Duhamel aura payé à ses employés et le nombre de ces derniers d'examiner pendant les heures de bureau les livres de la manufacture.

(h) A remettre au Trésorier de la Cité la dite somme de cinq mille dollars à un mois d'avis à lui donné par le conseil de ville au cas de non exécution des obligations par lui assumées par le présent règlement ; le conseil de ville ayant le pouvoir dans le cas d'exécution partielle de n'exiger que le paiement des intérêts non gagnés par le dit J. A. Duhamel les intérêts gagnés devant être établis à raison de 4 pour cent du montant des salaires payés et douze dollars et cinquante cents par ouvrier ou ouvrière employé, l'exécution d'une de ses obligations ne comportant pas la décharge de l'exécution de l'autre.

3o :— La dite somme de cinq mille dollars sera prise à même les fonds généraux de la Cité ou pourra être empruntée suivant que prévu par la Charte avec un intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année.

4o :— Le dit J. A. Duhamel devra donner, dans le mois qui suivra l'entrée en vigueur du présent règlement, avis par écrit de son acceptation finale, à défaut de quoi le présent règlement sera *ipso facto* annulé et abrogé à toutes fins que de droit.

5o :— Son Honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous

contrats aux fins du présent règlement.

6o :— Le présent règlement aura force et effet après avoir été approuvé en la manière prescrite par la loi, savoir : par la majorité en nombre et en valeur des électeurs-propriétaires cotisés de la dite Cité qui auront voté.

PAUL F. PAYAN,
Maire.
D. T. BOUCHARD,
Greffier.

Je soussigné certifie, par les présentes, que la copie du règlement ci-dessus écrite et publiée est vraie et conforme au règlement passé par le Conseil de Ville de St Hyacinthe, dans sa séance en date du 29 mars mil neuf cent douze.

St Hyacinthe, 30 mars 1912.
D. T. BOUCHARD,
Greffier de la Cité de St Hyacinthe.

Je soussigné, Paul Frédéric Payan, maire de St Hyacinthe, certifie et donne avis que le règlement ci-dessus de la Corporation de St Hyacinthe sera pris en considération par les électeurs de la Cité de St Hyacinthe, qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement le 15 avril prochain (1912), à dix heures de l'avant midi, auquel jour une assemblée générale des électeurs de la dite Cité ainsi qualifiés à voter, sera tenue dans la grande salle publique du Marché Centre, en la Cité de St. Hyacinthe, à dix heures de l'avant-midi, dans le but d'approuver ou de désapprouver le dit règlement et un poll sera tenu pour cet objet, si requis pendant le temps spécifié par la loi.

St. Hyacinthe, 30 mars 1912.
PAUL F. PAYAN,
Maire de la Cité de St. Hyacinthe.

Le Gin Canadien "Croix Rouge"

MURI EN ENTREPOT

représente un précieux Aliment d'Épargne.

On ne saurait trop mettre le public en garde contre les alcools d'industrie qui forment la base d'un grand nombre de produits importés et qui sont préjudiciables à la santé à cause des nombreuses impuretés qu'ils contiennent. C'est là le danger.

Si vous prenez de la boisson, donnez la préférence à la bonne vieille Eau-de-vie de Genièvre, véritable aliment d'épargne pour soutenir l'effort et ménager les forces.

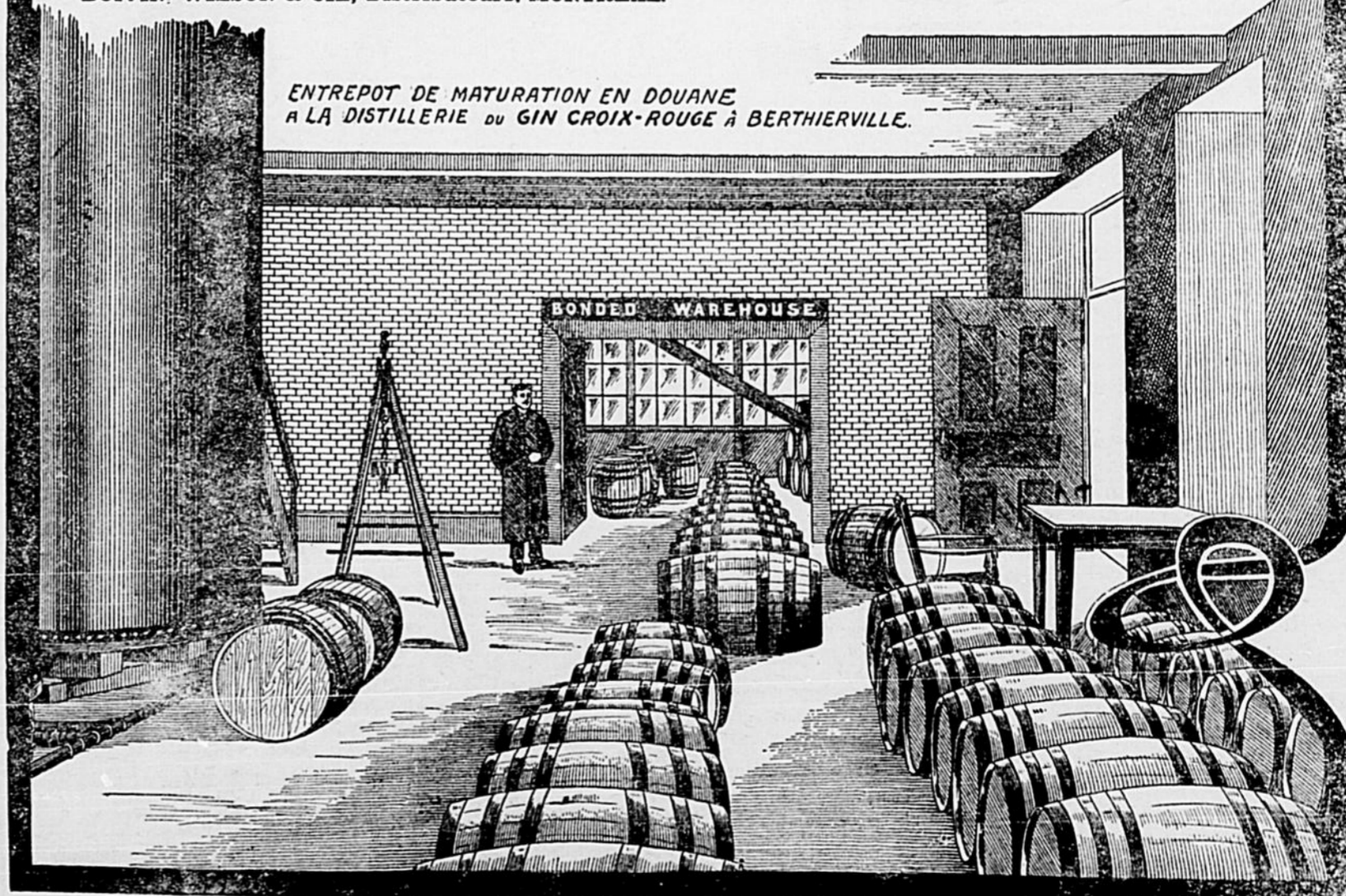
LE GIN "CROIX ROUGE"

le produit le plus pur de la distillation du sucre extrait de l'orge, du maïs et du seigle canadiens et de la meilleure qualité de baies de Genièvre—fabriqué, distillé, mûri en Entrepot sous le Contrôle du Gouvernement—est le type de l'Eau-de-vie recommandable à cause de sa pureté et de son action diurétique précieuse que ne possèdent pas les autres boissons alcooliques. Comme des meilleures choses, naturellement, il convient d'en user avec modération.

Défiez-vous des Gins Importés, demandez le Gin "CROIX ROUGE" dont chaque flacon porte le Timbre Officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien.

LE GIN AVEC UNE GARANTIE

BOIVIN, WILSON & CIE, Distributeurs, MONTREAL.



ENTREPOT DE MATURATION EN DOUANE
A LA DISTILLERIE DU GIN CROIX-ROUGE A BERTHERVILLE.

CHRONIQUE PAROISSIALE

Baptêmes
Cathédrale

Le 29 mars, Joseph Arthur Laurent, fils de Georges Gadbois et d'Honorine Samson.
Parrain, Adrien Gadbois.
Marraine, Anita Gadbois.
Le 31 mars, Marie Jeanne Léa Cécile, fille de Napoléon V. Berthiaume et de Délima Duquette.
Parrain, Evariste Berthiaume.
Marraine, Léa Rhéault.
Le 2 avril, Aimé Camille, fils de Adéard Messier et d'Antoinette Rainville.
Parrain, Henri Bourgeault.
Marraine, Marie Messier.
Le 2 avril, Joseph Eugène Clément, fils d'Eugène Tremblay et de Marie Archanbeault.
Parrain, Clément Desaulniers.
Marraine, Emma Archanbeault.

Sépultures
Cathédrale

Le 28 mars, est décédé à l'âge de trois mois, Marie Antoinette, fille d'Osias Daniel et de Rose Anna Ayotte
Ont signé le registre : Osias Daniel Hozana Daniel.
Le 29 mars, est décédé à l'âge de 30 ans, Charles Lalime, industriel de Boston, époux de Marie Louise Cadorette.
Ont signé le registre : C. Proulx, A. Breton.
Le 1er avril est décédé à l'âge de 7 ans, Irène, fille de Aimé Dion et de Léontine Castonguay.
Ont signé le registre : Aimé Dion Théo. Casavant.
Le 2 avril est décédé à l'âge de 27 et 7 mois, Marie Louise Lemay, en religion Sœur St Nazaire, fille de Nazaire Lemay et de Céline Lachance.
Ont signé le registre : Rev. J. A. Fontaine, Léopold Lambert.
Le 2 avril est décédé à l'âge de 4 mois, Paul, fils d'Emile Marc-Aurèle et d'Arzélite L'Hérault.
Ont signé le registre : Marc-Aurèle, Joseph Leclaire.
Le 2 avril est décédé à l'âge de 8 mois, Joliette, fille d'Alfred Plamondon et de Dédé Lussier.
Ont signé le registre : Alfred Plamondon, Roméo Plamondon, Jean-Baptiste Plamondon.

Mutations de propriétés

Vente par Arthur Buote à Omer Joyal d'une partie du lot No 268 de la paroisse de Saint Barnabé pour \$1000.
Vente par Joseph Larivière à J.B. Duprés du lot No 60 de la paroisse de Saint Judes pour \$6000.
Vente par Jules Richer à Arthur S Comeau des lots 413 417 de la Cité pour \$2500.
Vente par William Bousquet à Hector Dauphinais d'une partie du lot 422 de la Cité pour \$2000.
Donation de Dme Théophile Ménard à Joseph Champigny d'une partie du lot 435 de la Cité de Saint Hyacinthe.
Vente par Pierre Côté à Cléophas Saint Amand du lot No 137 du village Saint Joseph pour \$735.
Vente par Charles Leblanc à Arthur Perreault d'une partie du lot 403 de la paroisse de Saint Judes pour \$220.
Vente par Joseph Morin à Ernest Guimont du lot No 399 de la Cité pour \$3200.
Vente par Joseph Roy fils à Omer Bonin des lots Nos 102-3-4-5-6-7-8-9 de la paroisse de Saint Jude pour \$450
Vente par Victor Langelier à R Saint Jean du lot No 37 de la paroisse de Saint Barnabé pour \$2500.
Vente de Victor Langelier à Alphonse Clair du lot No 44 de la paroisse de Saint Barnabé pour \$2450.
Vente par Joseph Loranger à Arthur Perreault d'une partie du lot 966 de la paroisse de Saint Judes pour \$105
Vente de Benoit Lemieux à David Lemieux d'une partie du lot No 1 de la paroisse de St Hyacinthe pour \$1000
Vente de Benoit Lemieux à Valmore Lemieux du lot No 2 de la paroisse de Saint Hyacinthe pour \$2500.
Vente de Joseph Bazinet à François Lussier des lots 26-9 de la paroisse de la Présentation.
Vente de Ernest Langevin à Hormidas Robitaille du lot No 165 du village de Saint Joseph pour \$1700.

Un bon remède
Pour le printemps

Ne prenez pas de purgatif—Ce qu'il vous faut c'est un tonique.

Pas précisément malade — mais ça ne va pas tout à fait bien. La plupart des gens sont dans cet état au printemps. On se fatigue facilement, l'appétit est capricieux, on éprouve parfois des maux de tête et une sensation d'abattement. Les boutons ou éruptions déparent quelquefois la peau, les tiraillements du rhumatisme ou de la névralgie vous accablent. Tout cela indique que le sang est en mauvais état; que la vie d'intérieur de l'hiver a laissé sa marque en vous et peut facilement provoquer des maux des plus graves encore.

Ne prenez pas de purgatifs, comme le font un grand nombre de gens, dans l'espoir que vous pourrez remettre votre sang en bon état. Les purgatifs envahissent tout l'organisme et l'affaiblissent au lieu de fortifier. Tout médecin vous dira que c'est vrai. Ce qu'il vous faut au printemps, c'est un tonique qui fera du sang nouveau et reconstituera vos nerfs. Les Pilules Roses du Dr Williams sont le seul remède sûr qui peut accomplir cela d'une manière rapide et sûre. Chaque dose de ce remède contribue à faire un sang nouveau qui éclaircit la peau, renforce l'appétit et rend gai, actifs et forts les hommes, les femmes et les enfants fatigués et déprimés. "Je puis sans hésiter, recommander les Pilules Roses du Dr William, comme dépuratif et tonique. J'étais très épuisée lorsque je commençai à prendre ces pilules, et quelques boîtes m'ont complètement rétablie."

Vendues par tous les marchands ou par la poste, à 50c la boîte, six boîtes, \$2.50 de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LES MERES RECOMMAN-
DENT LES TABLETTES
BABY'S OWN

Les Tablettes Baby's Own sont recommandées par des milliers de mères reconnaissantes qui en ont données à leurs marmots et les ont reconnues comme un remède effectif pour la constipation, l'indigestion, les vers, les fièvres bénignes et toutes les affections de l'estomac et des intestins. Madame Auguste Blier, de Saint Damase, Qué., écrit à leur sujet: "Envoyez-moi donc s'il vous plait une autre boîte de Tablettes Baby's Own. Je m'en suis déjà servie et je considère qu'elles sont un excellent remède pour les petits. Je les recommande fortement à toutes les mères.

Les Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25c la boîte par The Dr Williams' Medicine Co. Brockville, Ont

UNE COMPAGNIE SAGEMENT
PROGRESSIVE

C'est de la Sauvegarde que nous voulons parler, après avoir, avec un réel intérêt, parcouru son rapport du dernier exercice et comparé les résultats à ceux des précédents exercices. Il y a progrès, et un progrès sensible sur toute la ligne. \$1,248 250 de nouvelles polices, augmentation de 75 p. c. dans les revenus, placement très avantageux, notamment deux transactions immobilières qui se traduisent par un profit net de \$109,153.33 et ainsi de suite.

La construction prochaine d'un grand édifice à 10 étages, à l'angle sud-est des rues Notre Dame et St-Vincent, où La Sauvegarde transportera ses bureaux, et où elle aura des bureaux modernes à louer, admirablement situés vis-à-vis du Palais de Justice, n'est-ce pas là une heureuse spéculation et une source de profits additionnels pour La Sauvegarde.

Comme on voit, tout indique la marche en avant de cette Compagnie, et à chaque étape annuelle, il est agréable d'enregistrer une augmentation des plus encourageantes dans les opérations de La Sauvegarde, augmentation qui est à l'honneur de sa direction et son administration.



LES GANTS PERRIN

ont, de tout temps, conquis la faveur des élégantes par leur coupe artistique, leur façon soignée et leur durée.

Une paire de gants Perrin fera l'usage de deux paires de gants ordinaires, résultat dû à l'habileté professionnelle des meilleurs gantiers au monde et à l'emploi des plus belles peaux.

Au point de vue du Style, du Chic et du Confort,

LES GANTS PERRIN

Pour Hommes, Femmes et Enfants

défont toutes les comparaisons.

TOUTES LES NUANCES A LA MODE
DANS TOUTES LES POINTURES

Exigez le GANT PERRIN qui en raison de sa durée, est encore le plus économique

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS DE PREMIER ORDRE

Le VIN qui Fortifie

La vie au Vingtième siècle diffère à tous les points de vue de l'existence que l'on menait au bon vieux temps jadis. Nous vivons double aujourd'hui, nous allons à toute vapeur, nous dépensons notre vitalité comme s'il n'y avait pas de limite à nos forces, comme si nos nerfs étaient d'acier. La nourriture substantielle qui suffisait aux générations précédentes ne répond plus aux exigences de notre organisme. Il nous faut des toniques et des reconstituants et c'est

LE VIN ST-MICHEL

qui nous les fournit sous la forme la plus agréable, la plus rapidement assimilable, la plus bienfaisante, sous la forme du Tonique-Reconstituant par excellence qui régénère le sang et, par lui, toute la constitution.

Le VIN ST-MICHEL convient à tous les âges et aux estomacs les plus délicats. C'est, à tous les points de vue, le vin des dames par excellence.

Un verre avant les repas en fait un apéritif-digestif incomparable.
Un verre entre les repas soutient et développe les forces.

BOIVIN, WILSON & CIE, MONTREAL
Distributeurs pour le Canada et les Etats-Unis

EASTERN DRUG Co., 14 Fulton St., BOSTON
Dépositaires pour les Etats-Unis



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de St-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE
No. 41.

Dans l'affaire de
AMYOT & COURTEMANCHE
Plombiers de St. Hyacinthe.
Cédants.

Avis est par le présent donné, qu'en vertu d'une ordonnance à cet effet, il y aura, le 13 avril prochain, à 10 hrs de l'avant midi, au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, en la Cité de St. Hyacinthe, une assemblée des créanciers des cédants pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs en cette affaire.
St-Hyacinthe, 27 mars 1912.

ROY & BEAUREGARD,
Protonotaires O.S.

Avis Public.

Le 10 avril prochain, à dix heures de l'avant midi, au coin des rues La fontaine et Raymond, en la Cité de Saint-Hyacinthe, quartier 5 seront vendus par encan public au plus offrant et dernier enchérisseur quinze lots ou emplacements vacants détachés de l'ancienne terre Raymond, de diverses dimensions et étant les numéros 549, 551, 645, 647, 648, 650, 651, 652, 700, 701, 702, 703, 801, 802 et 804, du cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe; les dits terrains dépendant et provenant de la succession de feu Noé Raymond.
Pour plus amples informations s'adresser aux notaires soussignés, en leur bureau, No 16 rue Saint Denis, en la Cité de Saint Hyacinthe.
Saint Hyacinthe, 28 mars 1912.

BOISSEAU, BOISSEAU & BOISSEAU
29,5 Notaires.

A vendre à saignée.

Un assortiment de chaises en chêne, genre Mission.

Pour Boudoir

Ameublements pour chambre à coucher (Deux).

Un assortiment de meubles en chêne pour salle à manger.

Un assortiment de meubles pour salon.

Une bibliothèque bureau, en chêne.

Un assortiment de Tapis.

S'adresser à
ANT. ALF. COTÉ,
108 rue Girouard

A VENDRE

Un magnifique sideboard en noyer noir avec dessus en marbre et une magnifique glace bisautée de forme circulaire, à de bonnes conditions.
S'adresser au bureau du CLAIRO.



"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.

AHONNEMENT
A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO
En vente chez M. Geo. St-Jean.

CHRONIQUE MUNICIPALE

La séance tenue par le conseil de ville vendredi dernier restera probablement une des plus importantes de l'année.

L'épineuse question de l'octroi d'une onzième licence a été décidée dans la négative sur un vote divisé.

Les deux règlements pourvoyant à l'octroi de deux bonus en faveur de nouvelles manufactures ont été votés à l'unanimité.

La séance a été présidée par Son Honneur le Maire Payan et messieurs les échevins Charpentier, Jacques, Dussault, Bourbeau, Payan, Messier, Marin, Marchessault et Côté étaient à leurs sièges.

Après la lecture et l'approbation du procès verbal de la séance précédente M. Jacques a proposé appuyé par M. Bourbeau que les demandes de licences de magasins de liqueurs faites par MM. Pierre Racine, Bazinet & Brodeur et Louis Bourgeois soient accordées. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

M. Jacques a continué à la prochaine séance son avis de règlement relativement à l'annexion d'une lisière de terrain appartenant à la Corporation du Séminaire de cette ville pour prolonger le boulevard Laframboise.

M. Marin propose ensuite que le règlement numéros 137 dont nous publions une copie dans une autre page soit adopté. Cette motion est secondée par M. Côté.

M. Marin explique la nature de ce règlement et il en fait voir les avantages. La ville fait un prêt de cinq mille dollars garanti par une première hypothèque sur la manufacture qui sera construite. Le bonus donné ne consiste que dans la remise des intérêts produits par cette somme pendant dix années. De son côté M. J. A. Duhamel s'engage à construire une manufacture de chaises et à employer au moins vingt ouvriers ou ouvrières et à leur payer en gages au moins six mille dollars par année.

La motion mise aux voix a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. Marin propose ensuite, conformément à l'avis qu'il en a donné à la séance précédente, que le règlement octroyant un bonus à MM. L. O. Grothé & Cie soit adopté. Il est secondé par M. Messier.

M. Marin déclare qu'il est heureux de proposer ce règlement. Les MM. L. O. Grothé & Cie sont des manufacturiers qui ont fait leur marque dans le monde des affaires et qui ont toute la compétence et le capital voulu pour faire de la succursale qu'ils se proposent d'établir à Saint-Hyacinthe un succès de premier ordre.

La manière que la ville prend pour les attirer dans nos murs est un peu différente de celle en usage jusqu'ici, mais il a été prouvé dans un grand nombre de villes de l'Ontario et des Etats Unis que c'est une des plus avantageuses. La ville construira une manufacture en brique qu'elle louera à MM. L. O. Grothé & Cie pour dix ans à raison d'un loyer représenté par 3 pour cent de la valeur de l'immeuble pour la première année et par 5 pour cent pour les années subséquentes. En remplissant certaines obligations portées au règlement 138 que nous publions aussi dans une autre page, les MM. Grothé pourront obtenir pour la deuxième et troisième année de leurs opérations une remise de deux pour cent.

Le règlement comprend aussi une offre conditionnelle d'un bonus de dix mille dollars. Cette offre est basée sur ce qui a été fait jusqu'ici par notre conseil pour encourager l'industrie.

M. Marin explique que les bonus que nous avons donnés jusqu'ici ont

donné des résultats magnifiques et il est certain que cette politique d'encouragement aux industries est bien vue par tout le monde, car c'est elle qui a fait de notre ville ce qu'elle est aujourd'hui.

Le règlement 138 a été aussi adopté à l'unanimité.

La charte exigeant que des règlements de ce genre soient soumis aux votes des électeurs-propriétaires, M. Marin propose, appuyé par M. Marchessault, que les électeurs soient convoqués en assemblée publique le lundi, 15 avril courant, à dix heures de l'avant-midi pour les prendre en considération. Cette assemblée aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville et elle sera présidée par Son Honneur le Maire Payan.

M. Dussault, président du comité de Police, propose appuyé par M. Payan, président du comité du Feu, que leurs départements soient autorisés à faire confectionner des uniformes pour les constables. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Les soumissions pour la confection des uniformes des hommes de police sont ensuite ouvertes. Elles sont référées au comité de police avec instruction de faire rapport. Après la séance ce comité s'est réuni et le contrat pour la confection des uniformes a été accordée à l'unanimité à MM. Bissonnette & Brodeur.

Le greffier met sur la table des demandes de licences pour magasins de liqueurs faites par MM. Joseph Grégoire, Honoré Messier, J. B. St Pierre et Thomas Hébert. M. Bourbeau propose appuyé par M. Dussault que la prise en considération des dites demandes soit fixée au vendredi 19 avril. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Lue une lettre de M. Charles Chausse, architecte, par laquelle ce monsieur demande de l'emploi pour faire les plans de la manufacture dont il est question dans le règlement octroyant certains avantages à MM. L. O. Grothé. Ce monsieur invoque le fait qu'il a déjà préparé certains plans pour l'agrandissement du Marché Centre et qu'il n'a jamais exigé de paiement; il croit que cela lui donne des titres à obtenir de l'ouvrage de la Cité.

Cette lettre a été référée au conseil en comité.

Le conseil accorde une demande de changement sur le rôle des propriétaires fonciers faite par M. O. Pothier qui s'est porté acquéreur de la maison de Madame Thomas Chalifoux, rue Girouard.

L'avocat de la Cité écrit à la ville de Saint-Hyacinthe pour l'informer d'avoir à suggérer des noms d'experts pour faire des essais sur les machines du plant à gaz. Le juge désire faire faire une nouvelle expertise avant de commencer à entendre la preuve sur cette affaire. Cette lettre a été référée au conseil en comité.

Lue une lettre de démission signée par M. Auguste Brunelle, gardien de la pesée du Québec Southern, M. Charpentier propose appuyé par M. Dussault que cette démission soit acceptée et que M. Antoine Morin soit nommé à sa place avec le même salaire et les mêmes conditions. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

M. Victor Morin informe le conseil qu'il a préparé un acte de session qu'il a soumis à la corporation du Séminaire de Saint-Hyacinthe et à la direction des Révérends Père Dominicains qui ont promis de céder le terrain nécessaire au prolongement de la rue Laframboise.

M. Victor Morin déclare être prêt à souscrire une somme de cinq cents dollars pour aider à la construction d'un macadam sur le boulevard Laframboise d'une largeur d'au moins quatorze pieds. M. Morin explique que ce macadam pouvait être le commencement d'une route empierrée qui s'étendrait de Saint-Hyacinthe à St. Denis et qui serait une source de bien être pour les populations qui habitent les propriétés qu'elle traverserait.

Cette lettre a été référée au conseil en comité.

Il est donné lecture d'une requête demandant la construction d'un trottoir temporaire sur la rue St. Louis. Les requérants exposent qu'il n'y a aucun trottoir à cet endroit en ce moment ce qui rend les lieux impraticables. M. Charpentier, président des

chemins, reconnaît que la ville doit faire quelque chose pour remédier à cet inconvénient et il est résolu à l'unanimité que cette demande soit référée au comité des chemins avec instruction de faire faire les travaux aussitôt que faire se pourra.

Le greffier produit une lettre de l'association des Travailleurs dans la chaussure. Ces messieurs se plaignent du fait que le théâtre Bijou est encombré de chaises dans certaines allées et ce contrairement aux instructions de l'inspecteur général des bâtisses publiques.

M. Charpentier propose appuyé par M. Dussault que le greffier reçoive instruction d'écrire au dit inspecteur pour l'informer que conformément à ses instructions la police de Saint-Hyacinthe a surveillé le dit théâtre et qu'il a été constaté que des chaises avaient été placées dans l'allée longeant le garde-fou de l'escalier et aussi en avant des sièges d'orchestre. Le rapport des hommes qui ont fait cette constatation est à sa disposition.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

M. Côté, appuyé par M. Bourbeau, propose que M. C. Rouleau soit réengagé comme gardien des parcs de la Cité pour 1912 avec un salaire de six dollars par semaine. Adopté à l'unanimité.

M. Marin propose ensuite que la demande de licence faite par Madame Eugénie Nadeau, propriétaire de l'Hotel Yamaska, soit accordée. Cette motion est secondée par M. Charpentier.

M. Marin explique que personne ne s'opposant cette année à l'octroi de cette licence il ne voit pas pourquoi le conseil ne se prévaut pas de la loi pour l'accorder. Une requête est signée par un grand nombre de citoyens les plus importants du quartier. Trois demandes au conseil de voter cette licence et parmi les signataires de la dite requête on voit des membres de la Société de Tempérance ce qui indique que cette société qui a protesté l'an dernier contre une onzième n'est pas opposée à la demande de Madame Benoit.

M. Charpentier appuie sa position par quelques explications du genre de celles faites par M. Marin et la motion est mise aux voix.

Ont voté pour la licence MM. Charpentier, Jacques, Messier, et Marin. Ont voté contre: MM. Dussault, Bourbeau, Payan, Marchessault et Côté. La demande de Madame Benoit a été déclarée rejetée sur division.

Le greffier a ensuite donné lecture des comptes, le paiement en a été approuvé et le conseil s'est ensuite ajourné.

Le baseball

L'assemblée annuelle de la ligue de baseball Canadienne de l'Est, affiliée à la Ligue de la Cité, a été tenue à Montréal dimanche après-midi. Les clubs étaient représentés comme suit: Sorel — MM. T. Edmond et Bachand.

Trois-Rivières — M. Lafrance. Hull — M. J. D. Leduc. Lachine — M. J. Clément. St-Hyacinthe — MM. H. Gervais et Prévost.

Les officiers de la Ligue qui sont les mêmes que ceux de la Ligue de la Cité ont été réélus à l'unanimité. On a adopté quelques légers amendements à la constitution.

Le principal sujet de discussion, toutefois, fut le montant de la garantie exigée par les clubs de la cité pour aller au dehors. Nos clubs locaux désirent qu'il soit plus élevé, notamment à Sorel et à St-Hyacinthe. Les délégués à l'assemblée feront rapport à leurs clubs respectifs et devront envoyer leur réponse d'ici au 10 courant.

La rentrée en lice du club Saint-Hyacinthe sera des mieux accueillies des amateurs, car il y a quelques années Saint-Hyacinthe était considéré comme la meilleure ville du circuit provincial. Avec une bonne administration, le jeu de baseball reprendra, en cet endroit, sa popularité d'antan.

— "La Patrie."

Avis d'assemblée

Dimanche après-midi, à 4 heures, grande assemblée des membres de l'Association Libérale de Saint-Hyacinthe, aux salles de l'association.

Nouvelles Locales.

Imposantes funérailles

Mercredi matin ont eu lieu à la Cathédrale de cette ville les funérailles de feu M. Azarie Beaugard, père de M. J. O. Beaugard, avocat de notre ville, décédé lundi, le premier avril courant, à l'âge de 76 ans.

Le deuil était conduit par ses fils: MM. Joseph, Octave, Herménégilde et Wilfrid; son gendre, M. J. B. Gaudette, de Montréal; son beau-frère, M. Maxime Berthiaume, de Sainte-Rosalie; ses petits-fils, MM. Ovide Gaudette, de Montréal; René et Albert Beaugard de Montréal et Jules de St-Hyacinthe; ses neveux Joseph et Elie Berthiaume de Ste-Rosalie et Arthur Beaugard, de Sherbrooke.

Les porteurs étaient MM. L. N. Langelier, Michel Cadorette, Michel Viens, Eusèbe Clapin, Louis Després, Bénoni Labonté.

La levée du corps a été faite par le Rév. P. S. Desranleau.

Le service fut chanté par le Rév. Chanoine Sénécal, assisté des Rév. P. S. Desranleau et J. A. Fontaine, comme diacre et sous diacre.

Dans le cortège l'on remarquait entre autres MM. Michel Desautels, de Sainte-Rosalie, Emile Marin, Dr Olivier Jacques, Dr Ulric Jacques, Hormidas Marchesseault, Arthur Flibotte, Eusèbe Bourgeois, F. X. A. Boisseau, J. C. Thivierge, L. E. Bernier, Elzear Chabot, Louis Lussier, Ernest Guimont, Irénée Reeves, Emile Chagnon, D. T. Bouchard Wilfrid Reeves, Prosper Reeves, Louis Payan, H. A. Beaugard, A. Messier, Joseph Bissonnet, Elzear Saint-Onge, G. A. Ducharme, Ephrem Brodeur, Edmond Robert Arthur Robert, E. M. Vallée, A. Messier, Jacques Turcot, B. V. Sicotte, René Morin, Moïse Petit, etc.

A la famille si cruellement éprouvée "Le Clairon" offre ses plus sincères condoléances.

Désastreux Incendie à Saint-Damase.

Le village de St. Damase a été mis en émoi, mardi soir, par un incendie, qui a réduit en cendres le magasin de M. V. F. X. Beaugard, car peu s'en est fallu qu'une partie de St-Damase ne subit le même sort, et c'est grâce au dévouement admirable et au travail énergique de notre population, si une désastreuse conflagration a été évitée. Notre village ne possède aucun appareil à incendie et on n'avait que des haches et des seaux pour arrêter la marche de l'élément destructeur. Heureusement il ne vint pas alors. L'incendie éclata vers 7 heures et fut causé par une explosion d'un réservoir de gazoline, pendant que l'on réparait une des lampes du magasin. L'explosion se produisit dans une sorte de remise, qui, en un instant fut toute en feu. Le progrès des flammes fut des plus rapides et en moins d'une demi-heure les dépendances et le magasin n'étaient plus qu'un brasier ardent.

Voyant qu'on ne pouvait sauver le magasin Beaugard, on songea à la protection du village et on abattit une vieille maison, située près du foyer de l'incendie, afin de l'empêcher de se propager.

Cette manœuvre eut un plein succès et vers minuit le feu était sous contrôle. Au cours de la soirée, on avait demandé du secours à Saint-Hyacinthe, mais cet appel fut contremandé, tout danger de conflagration étant disparu.

On était accouru de toutes les parois ses environnantes pour prêter main forte à notre population. M. Beaugard, a sauvé environ le quart de son fonds de commerce, ainsi que ses chevaux.

Les pertes s'élèvent à \$15,000, environ et ses assurances, à \$7,000.

M. Elie Racine, a été gravement blessé par l'explosion qui a causé cet incendie. C'est lui qui réparait la lampe fatale, et il a eu les bras douloureusement brûlés. Son état n'inspire aucune crainte. M. Beaugard, qui était entré dans sa maison, situé au dessus du magasin pour sauver des fourrures, a failli être asphyxié.

Les propriétaires des maisons voisines avaient tout préparé pour démanteler leur mobilier, au cas où on n'aurait pas pu maîtriser l'incendie.

Banquet à l'honorable M. Décarie.

Il aura lieu à l'arsenal du 65ème et constituera un événement politique.

Le 15 avril prochain, les libéraux de Montréal offriront à l'hon. M. Décarie, secrétaire provincial, un grand banquet à l'arsenal du 65ème régiment.

On compte sur la présence de Sir Lomer Gouin et de ses collègues et de plusieurs politiciens distingués d'Ottawa, de sorte que le banquet constituera un véritable événement politique.

Les orateurs discuteront probablement au long les questions politiques du jour.

Les cartes d'admission, à des prix populaires, seront en vente aux bureaux du "Clairon", 173 boulevard Girouard.

Belles conférences

Samedi dernier ont eu lieu à la salle de l'Hôtel de ville les conférences données sous les auspices du ministère de l'Agriculture d'Ottawa par MM. O. E. Dalaire, J. C. Chapais et J. N. Leclerc.

Un grand nombre de cultivateurs s'étaient rendus pour entendre les conférenciers faire leurs rapports sur le fonctionnement du centre de contrôle fondé dans le district l'an dernier et parler de différents sujets se rattachant à l'industrie laitière ou à l'agriculture en général.

Ce qui a rendu les conférences doublement intéressantes fut leur illustration au moyen de projections lumineuses.

Tous ceux qui y ont assisté s'en sont retournés enchantés et déclarent avoir acquis un foule de renseignements utiles qu'ils tâcheront de mettre en pratique autant que possible.

Vu l'encombrement des matières, nous sommes forcés de remettre à la semaine prochaine le compte rendu détaillé de ces intéressantes conférences.

Chez J. B. Brousseau & Fils

Les réparations sont considérablement avancées au magasin de MM. J. B. Brousseau & fils, incendié au commencement du mois dernier; elles seront probablement complétées vers le 15 courant.

Néanmoins ces messieurs ont ouvert leur magasin depuis quelques jours et offrent à leur nombreuse clientèle de véritables bargains. Que tout le monde profite de l'occasion qui leur est offerte d'acheter une très bonne marchandise à très bon marché.

Solrée des Zouaves

C'est le 9 avril courant que sera donné à la salle du marché, la grande soirée organisée par les "Zouaves" de notre ville.

Comme on le sait, toutes les soirées organisées par cette association sont toujours couronnées du plus grand succès possible. Le programme actuellement à l'affiche offre une grande variété et comporte plusieurs articles d'une haute valeur. Nos artistes locaux ont déjà fait leur preuve et nous sommes convaincus qu'ils serviront encore une fois à cette occasion, un véritable régal artistique au public amateur.

Les billets et les plans de la salle sont actuellement à la pharmacie, Brodeur rue Cascades.

Vu la grande demande de billets et à la demande générale du public, il y aura répétition jeudi, le 11 courant.

La Banque de St. Hyacinthe.

M. Philie, le liquidateur de la banque de St-Hyacinthe, annonce qu'un nouveau dividende de 20 pour cent sera payé le 9 avril courant aux déposants de la défunte institution. Le liquidateur a déjà payé 70 p.c. Comme un troisième dividende doit être déclaré dans le cours de l'année les créanciers retireront près de cent pour cent.

Prochains mariages

On annonce pour le 23 avril courant le mariage de M. Armand Boisseau, fils de M. F. X. A. Boisseau, notaire de cette ville, à Mlle Anne Marie Allaire, fille de M. Moïse Allaire, marchand de Sherbrooke.

On annonce pour le mois de juin le mariage de M. J. H. E. Brodeur pharmacien de cette ville à Mlle Blanche Benoit de Saint-Hyacinthe.

GRANDE

Assemblée Politique

À LA

SALLE DU MARCHÉ

Dimanche, le 14 avril,

À 1.30 heures P.M.

Parmi les orateurs qui porteront la parole à cette assemblée l'on remarque: l'hon. L. A. Taschereau, ministre des Travaux Publics de la province de Québec; MM. Hector Laferte, président de la Jeunesse Libérale de Québec, L. J. Gauthier et D. T. Bouchard.

Toutes les grandes questions politiques du jour y seront discutées.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que conformément aux dispositions de la Charte, que le conseil de ville, à une séance tenue le 29 mars courant, a adopté les règlements numéros 137 et 138, dont les vrais copies sont publiées d'autre part.

Ce dont tous les intéressés sont priés de prendre connaissance.

Donné et publié à Saint-Hyacinthe, ce trentième jour de mars 1912.

D. T. BOUCHARD, Greffier

Vente Immobilière

Lundi, le 2 avril, a été vendu par le ministère de Boisseau & Boisseau, une terre appartenant à John B. Richer, ainsi que tout le matériel, pour le prix de \$9,200.

Concert

Mardi, le 16 avril courant, aura lieu à la salle du marché un grand concert par le fameux "Quatuor Dubois", de Montréal.

On nous promet un véritable régal musical.

Retraite des jeunes gens

À l'église Notre Dame du Rosaire de notre ville a été prêchée cette semaine la retraite des jeunes gens par le R. P. Doyon, de l'ordre des Dominicains.

Résolution de condoléances

A une assemblée spéciale de la Chambre de Commerce de St. Hyacinthe, tenue à la salle de l'Union, jeudi, le 4 avril courant, sous la présidence de M. D. T. Bouchard, il est proposé par MM. Joseph Mathieu et Armand Séguin, secondé par M. J. E. Lanoix, que la Chambre de Commerce, ayant appris le décès de M. Joseph Emile Sylvio Solis, fils de M. Emile Solis, un de ses dévoués directeurs, le prie d'agréer l'expression de ses sympathies les plus sincères dans le deuil qui vient de le frapper et que copie des présentes résolutions soit transmise aux journaux pour publication.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

(Signé) A. MESSIER,

Secrétaire

Décès

Le 2 avril courant est décédé, à l'âge de 19 ans, Joseph Emile Sylvio Solis, fils de M. Emile Solis, libraire de cette ville.

Les funérailles ont eu lieu jeudi matin à la Cathédrale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

A M. Solis et à sa famille si cruellement éprouvée "Le Clairon" offre ses plus sincères condoléances.